

Région Sud- Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Département des Bouches-du-Rhône (13)  
Commune de Septèmes-les-Vallons (13240)

# Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:  
SAS CENTRALES PV FRANCE



## PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE L'ÉCOPÔLE DE L'ÉTOILE

JUILLET 2025

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France  
M. Clément KAMBOURIAN  
Agence d'Aix-en-Provence,  
11 cours Gambetta  
13182 Aix-en-Provence Cedex 5  
tel : 06 03 07 09 65  
mail : clement.kambourian@edf-re.fr

Adresse du Demandeur :

SAS Centrales PV France  
Chez EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



# Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

<b>Pièces Administratives</b> .....	1
Cerfa .....	2 à 10
Extrait K-BIS EDF Renouvelables.....	11
Extrait K-BIS Centrales PV France.....	12
Délégation de pouvoir.....	13 à 17
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet.....	18
<b>PC 1 - Plan de situation du terrain</b> .....	19
Localisation générale du projet.....	20
Vue aérienne .....	21
Plan cadastral du foncier concerné par le projet .....	22
<b>PC 2 - Plans de masse des constructions</b> .....	23
Plan de masse - Etat Existant.....	24
Plan de masse général du projet - Etat Projeté .....	25
Plan de masse général du projet avec vue aérienne - Etat Projeté .....	26
Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté .....	27 à 30
<b>PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction</b> .....	31
Plan de localisation des coupes AA', BB', CC' et DD'.....	32
Coupe AA' - Etat existant et état projeté .....	33
Coupe BB' - Etat existant et état projeté .....	34
Coupe CC' - Etat existant et état projeté .....	35
Coupe DD' - Etat existant et état projeté .....	36
Plan de localisation de la coupe EE'.....	37
Coupe paysagère EE'.....	38
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	39
Coupes du poste de livraison.....	40
Coupes des postes de transformation.....	41
<b>PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet</b> .....	43 à 45
<b>PC 5 - Plans des façades et des toitures</b> .....	47
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 28 panneaux.....	48
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 54 panneaux.....	49
Plan modèle du poste de livraison.....	50
Plan modèle des postes de transformation.....	51
Plan modèle des citernes .....	52 à 53
<b>PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement</b> .....	55
Plan de localisation des points de vue des photomontages proches.....	56
Photomontages.....	57 à 61
<b>PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche</b> .....	63
Plan de localisation des points de vue photographiques.....	64
Photographie.....	65
<b>PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain</b> .....	67
Plan de localisation des points de vue photographiques .....	68
Photographies.....	69 à 72
<b>PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)</b> .....	73
<b>PC 12 - Attestation relative au respect des règles de construction parasismique (Voir document joint à la demande de permis de construire)</b> .....	75



Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables France
- Extrait Kbis de la SAS Centrales PV France
- Délégation de pouvoir
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

## PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



## Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

**Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406**

- i Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». **Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

### Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P	C								
		Dpt	Commune	Année	N° de dossier				

La présente déclaration a été reçue à la mairie le

Cachet de la mairie et signature du receveur

**Dossier transmis :**

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

## 1 Identité du demandeur<sup>[1]</sup>

i Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

### 1.1 Vous êtes un particulier

Nom  Prénom

Date et lieu de naissance : Date :   /   /

Commune :

Département :    Pays :

### 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination  
 Centrales PV France

Raison sociale

N° SIRET                     Type de société (SA, SCI...)  
 SAS

Représentant de la personne morale :

Nom  Prénom

BOUKEBBOUS  Sofiane

## 2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro :      Voie :  cours Gambetta

Lieu-dit :

Localité :  Aix-en-Provence

Code postal :       BP :    Cedex :

Téléphone :                     Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :  clement.kambourian @ edf-re.fr

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :  FRANCE Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

**3 Le terrain****3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)**

<sup>[1]</sup> Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire<sup>[2]</sup>.

**Adresse du (ou des) terrain(s)**

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

**Références cadastrales<sup>[3]</sup> :**

<sup>[1]</sup> Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires

Préfixe :  Section :  Numéro :  Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :  Section :  Numéro :  Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

Préfixe :  Section :  Numéro :  Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

**Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>)<sup>[4]</sup> :**

**3.2 Situation juridique du terrain**

<sup>[1]</sup> Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

<sup>[2]</sup> Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

<sup>[3]</sup> En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

<sup>[4]</sup> La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

**4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction****4.1 Architecte**

Vous avez eu recours à un architecte<sup>[5]</sup> : Oui  Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

**Pour un architecte personne physique :**

Nom de l'architecte :  Prénom :

**Pour un architecte personne morale :**

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  
Nom  Prénom

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes<sup>[6]</sup> :

Conseil régional de l'ordre :

Téléphone :  ou Télécopie :  ou

Adresse électronique :  
@

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous<sup>[7]</sup> :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

**4.2 Nature du projet envisagé**

- Nouvelle construction  Travaux sur construction existante  
 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

<sup>[5]</sup> Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

<sup>[6]</sup> Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

<sup>[7]</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol composée de structures photovoltaïques fixes au sol sur une surface d'environ 3,4 hectares. Il se situe sur la commune de Septèmes-les-Vallons sur l'emprise clôturée de 50 hectares de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend 2 postes de transformation + 1 poste de livraison et 2 citernes (1 de 60m3 et 1 de 120m3).

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :

- 1x poste de livraison : 5,00 x 2,60 x 2,30H
- 2x postes de transformation : 5,00 x 2,80 x 2,90
- 1x citerne de 60m3 + 1x citerne de 120m3

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque  Oui  Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïque, indiquez sa puissance crête  kW et la destination principale de l'énergie produite :

#### 4.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés :    dont individuels :    dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social    Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)    Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale  Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées    Résidence pour étudiants    Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale    Résidence sociale

Résidence pour personnes handicapées

Autres

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce    2 pièces

3 pièces    4 pièces    5 pièces    6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol    et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public

ou d'intérêt collectif :

- Transport  Enseignement et recherche  Action sociale  
 Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

#### 4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

#### 4.5 Emprise au sol<sup>[8]</sup>

Emprise au sol avant travaux (en m²) :

Emprise au sol créée (en m²) :

Emprise au sol supprimée (en m²) :

#### 4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher<sup>[9]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[10]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[11]</sup> ou de sous-destination <sup>[12]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[13]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[11]</sup> ou de sous-destination <sup>[12]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés		41				41
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition Cuisine dédiée à la vente en ligne						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>			41				41

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[12] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[13] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

#### 4.7 Stationnement

##### Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

##### Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

###### Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

###### Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

#### 5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

**i** Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale  Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

## 6 Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

### 6.1 Pour un particulier

Nom  Prénom

### 6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  
Nom  Prénom

Adresse : Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :  
Pays :  Division territoriale :

## 7 Informations pour l'application d'une législation connexe

### Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui  Non
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui  Non
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui  Non
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui  Non

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui  Non
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui  Non
- Précisez laquelle :
- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui  Non
- relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui  Non

Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

- Informations complémentaires
  - se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
  - se situe dans les abords d'un monument historique
  - porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques
- si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

## 8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À  Montpellier

Fait le  08 / 07 / 2025

Signature du (des) demandeur(s)

### ⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* [🔗](#).

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.



## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

**i** Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe. Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois prévus par le code de l'urbanisme.

### 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>[14]</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[14]</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[21]</sup>	1 exemplaire par dossier

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

[14] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

**2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet**

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:</b>	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> PC12. L'attestation relative au respect des règles de construction parasismique au stade de la conception [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :</b>	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un agrément :</b>	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :</b>	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<b>Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :</b>	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. L'attestation de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] <b>OU</b> <input type="checkbox"/> PC 16-1-1. L'attestation de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet fait l'objet d'une concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :</b>	
<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :</b>	
<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<b>Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 <b>Un tableau</b> indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC22. <b>Un document</b> prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un défrichement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC24. <b>La copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC25. <b>Une justification du dépôt de la déclaration</b> au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC25-1. <b>Le récépissé de la demande d'enregistrement</b> lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un permis de démolir :</b>	
<input type="checkbox"/> PC26. <b>La justification du dépôt</b> de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] <b>OU</b> si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. <b>Les pièces à joindre</b> à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
<b>Si votre projet se situe dans un lotissement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC28. <b>Le certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 <sup>er</sup> al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. <b>Le certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. <b>L'attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC30. <b>La copie des dispositions du cahier des charges</b> de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<b>Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. <b>L'attestation</b> de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :</b>	
<input type="checkbox"/> PC32. <b>Le plan de division</b> du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. <b>Le projet</b> de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si le projet est soumis à la redevance bureaux :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. <b>Le formulaire</b> de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC34. <b>Le plan de situation</b> du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] <b>OU</b> <input type="checkbox"/> PC35. <b>La promesse synallagmatique</b> de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :</b>	
<input type="checkbox"/> PC36. <b>Une notice</b> précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :</b>	
<input type="checkbox"/> PC37. <b>La copie de la lettre du préfet</b> attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC38. <b>Le récépissé de dépôt</b> en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
<b>Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC39. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<b>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<b>Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-4. <b>Une demande</b> de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>	
<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>	
<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
<b>Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 45. <b>Un document</b> contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis aux dispositions de l'article 101 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 47. <b>L'attestation</b> prévue à l'article R. 171-35 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme] <b>OU</b> <input type="checkbox"/> PC 48. <b>L'attestation</b> mentionnée à l'article R. 111-25-19 du code de l'urbanisme [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-29 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 49. <b>Un document</b> permettant de justifier le respect des critères prévus à l'article R. 111-20-1 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-27 I du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<b>Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-28 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 50. <b>Un document</b> permettant de justifier que l'installation des serres, des hangars et des ombrières à usage agricole est nécessaire à l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière [Art. R. 431-27 II du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur une installation, un ouvrage ou une construction agrivoltaïque :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 51. <b>Un dossier</b> présentant les justifications détaillées du respect des conditions prévues à l'article L.314-36 du code de l'énergie [Art. R. 431-27 III du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEXCode de vérification : 69Lc5UtN5b  
<https://contrôle.infogreffé.fr/contrôle>

N° de gestion 2001B00892

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 14 avril 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	20/02/2001
Dénomination ou raison sociale	<b>EDF Renouvelables France</b>
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	400 500 000,00 Euros
Adresse du siège	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Durée de la personne morale	Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES****Président**

Dénomination	EDF Renouvelables
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	379 677 636 RCS Nanterre

**Commissaire aux comptes titulaire**

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

**SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION**

- Mention n° 44082 du 10/08/2020 Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUELVABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)

- Mention n° 68105 du 02/07/2021 Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)

- Mention n° 93338 du 23/09/2021 Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

Adresse de l'établissement	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activité(s) exercée(s)	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'à l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité	05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

**Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Rodez  
R.C.S. Aix-en-Provence  
R.C.S. Marseille  
R.C.S. Tarascon  
R.C.S. Toulouse  
R.C.S. Bordeaux  
R.C.S. Béziers  
R.C.S. Montpellier  
R.C.S. Nantes  
R.C.S. Saint-Nazaire  
R.C.S. Bar-le-Duc  
R.C.S. Strasbourg  
R.C.S. Lyon  
R.C.S. Pointe-à-Pitre

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

- Mention du 10/09/2002 Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -  
FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTEUR DU 27/12/2002

- Mention du 13/01/2003



Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEXCode de vérification : cTc94LTTDF  
<https://controle.infogreffe.fr/controle>

N° de gestion 2018B05489

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 3 juin 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	840 294 078 R.C.S. Nanterre
<i>Date d'immatriculation</i>	11/06/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>Centrales PV France</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	5 000,00 Euros
<i>- Mention n° 63450 du 07/07/2023</i>	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 27/06/2023
<i>Adresse du siège</i>	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
<i>Activités principales</i>	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 11/06/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES****Président**

<i>Dénomination</i>	EDF Renouvelables France
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	434 689 915 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.
<i>Date de commencement d'activité</i>	28/05/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Montluçon  
R.C.S. Brive  
R.C.S. Châteauroux  
R.C.S. Vienne  
R.C.S. Mont-de-Marsan  
R.C.S. Le Puy-en-Velay  
R.C.S. Orléans  
R.C.S. Compiègne

**Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre**4 RUE PABLO NERUDA  
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B05489

R.C.S. Poitiers

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU  
DIRECTEUR DEVELOPPEMENT FRANCE**

**EXTRAIT**

La soussignée, Carlotta Gentile Latino, agissant en sa qualité de Directrice des Activités terrestres France de la société EDF Renouvelables, société anonyme au capital de 226.755.000,00 euros, dont le siège social est à Cœur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 677 636, dûment habilitée par délégation de pouvoirs et de responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 400.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- que Futuren et Futuren Asset Management sont Présidentes de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren et/ou Futuren Asset Management sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (hormis la société Luxel et ses filiales ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Didier HELLSTERN, en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, ci-après le « **Déléataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, le Déléataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés en France (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Déléataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de la Direction Développement, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,
- (iii) la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,

les responsabilités (ii) et (iii) prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, en France et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Déléataire devra respecter et faire respecter** :

[...]

**2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :**

- Agir au nom des Sociétés Rattachées ou les représenter, tant en demande qu'en défense, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, devant toutes juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous l'autorité du Déléataire ;
- Recevoir tous plis d'huissier destinés à l'une des Sociétés Rattachées.

**3. Concernant les fonctions de représentation :**

- Représenter chacune des Sociétés Rattachées, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'État, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toutes sociétés, établissements, associations, syndicats, groupements ou organismes divers dont l'activité rentre dans les missions de développement sur votre territoire ;

- Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente, Directeur Général ou Gérante de(s) société(s) de projet dont l'activité entre dans les missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses délégués, toutes les décisions au nom des Société Rattachées dans les limites visées dans la présente délégation.

#### 4. Concernant les Projets :

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
  - obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets ; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable ;
  - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;
  - négocier et signer tout acte relatif à l'accès aux réseaux de transport et de distribution d'électricité, et notamment toute PRAC (proposition de raccordement avant complétude), toute demande de PTF (proposition technique et financière) et toute PTF et leurs avenants, faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ; engager l'acompte ou le montant dû ;
  - négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière et les baux ;
  - répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets ;
  - répondre à tout appel d'offres engageant la définition du prix de vente de l'électricité ou la rentabilité des projets, seul ou en groupement, après accord de la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France ;
  - mettre en œuvre les actions pour assurer la sûreté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets ; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;
  - pour les Projets validés par le Comité d'Engagement d'EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables et en accord avec la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France, négocier et signer :

- tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;
- toute CR (convention de raccordement), tout CARDI (contrat d'accès au réseau en injection), toute CEX (convention d'exploitation) et leurs avenants, faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ; engager le montant dû ;

- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Signer tous contrats de confidentialité (*non-disclosure agreements*) nécessaires pour le développement des Projets ou la conclusion de partenariats de développement ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

#### 5. Concernant les contrats et achats tertiaires (c'est-à-dire autres que ceux visés à l'article 4)

- Négocier, en liaison avec la Direction des Achats d'EDF Renouvelables, et signer tous contrats nécessaires à l'exécution des missions qui lui sont confiées ;
- Effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché cadre ;
- Faire tous actes d'exécution normale des contrats visés au présent article, signer les avenants et lettres de résiliation desdits contrats ; engager les dépenses afférentes à ces contrats.

\*

\*\*

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

- Subdéléguer, avec l'accord du Délégué, une partie de ses pouvoirs à ses collaborateurs pourvus de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ceci avec ou sans faculté de subdélégation de leur part ;
- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le

compte des Sociétés Rattachées, déléguants personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Déléguant se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; elle annule et remplace toute éventuelle délégation antérieure sur le même périmètre de responsabilités.

Bon pour délégation de pouvoirs  
et de responsabilités



Carlotta Gentile Latino  
20 janv. 2023

Carlotta Gentile Latino  
Directrice des Activités terrestres France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de  
et de responsabilités



Didier Hellstern  
23 janv. 2023

Didier HELLSTERN  
Directeur Développement France

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU RESPONSABLE DE ZONE SUD-EST ET OUTRE-MER**

**EXTRAIT**

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés

ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Sofiane Boukebbous, en sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Sud-Est et Outre-Mer<sup>1</sup> (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
- (iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Sud-Est et Outre-Mer et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter :**

[...]

**2. Concernant les Projets :**

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
  - o faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
    - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande

<sup>1</sup> La Zone Sud-Est et Outre-Mer étant définie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Collectivité de Corse, les Outre-Mer, ainsi que les départements 11, 30, 34, 48 et 66 (à savoir Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales).

d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;
- négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;
- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
- Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
- Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

\*  
\*\*

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Déléataire a la faculté de :

- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Déléataire à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Déléataire y met fin. Dans le cas où le Déléataire n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, déléguants personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégant se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs  
et de responsabilités

  
Didier Hellstern  
9 mars 2022

Didier HELLSTERN  
Directeur Développement France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de  
et de responsabilités

  
Sofiane Boukebbous  
9 mars 2022

Sofiane BOUKEBBOUS  
Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Parcelles concernées	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Superficie de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons (ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
	A 2096	100 142			
	A 2097	126 062			
	A 2099	111 685			
	337 889				

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Surface des constructions (m <sup>2</sup> )	Adresse Lieu-dit	Commune
Poste de livraison	A 2096	100 142	13		
Poste de transformation n°1	A 2097	126 062	14		
Poste de transformation n°2	A 2099	111 685	14		
		TOTAL	41		

Tableau récapitulatif des caractéristiques des postes de livraison et de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
Poste de livraison	A 2096	5,00	2,60	2,30	LA MONTAGNE	13240 SEPTEMES-LES-VALLONS
Poste de transformation n°1	A 2097	5,00	2,80	2,90		
Poste de transformation n°2	A 2099	5,00	2,80	2,90		

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/5000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/5000

## PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

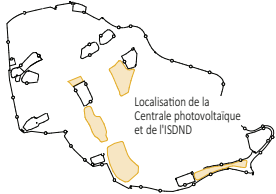
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



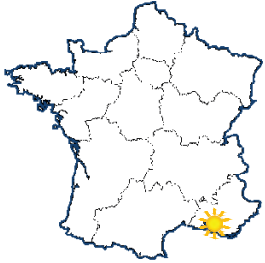
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

LOCALISATION GÉNÉRALE  
DU PROJET

Légende



Localisation de la  
Centrale photovoltaïque  
et de l'ISDND



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Autéuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

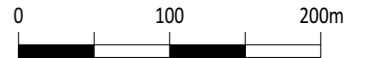


VUE AÉRIENNE

Légende



Echelle 1/5000 au format A3

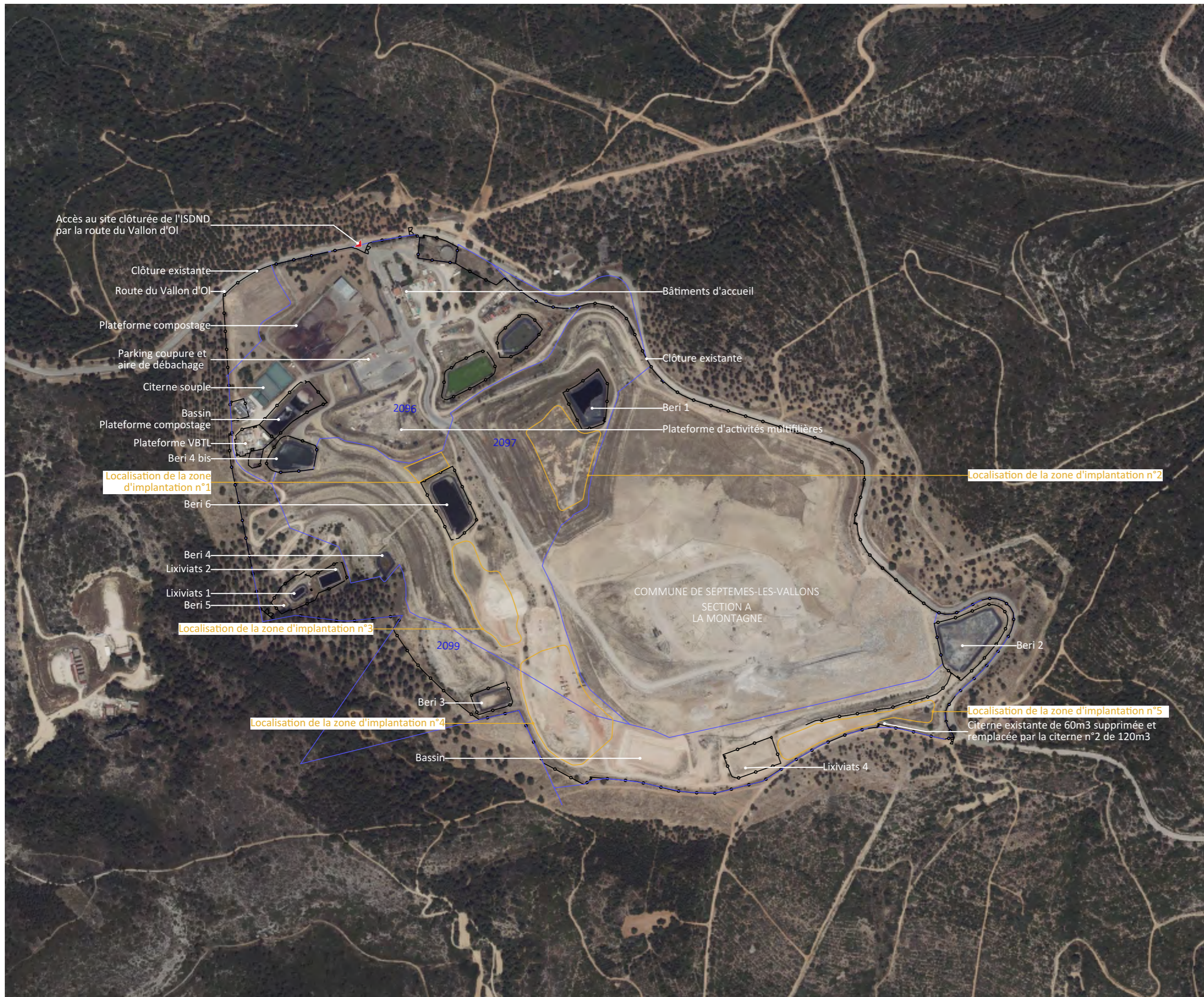


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



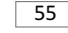

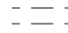




EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

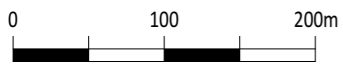


PLAN CADASTRAL DU FONCIER  
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Zones d'implantation du projet
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet\*
-  Parcelles cadastrales\*
-  Limite sections
-  Limite lieux-dits
-  Voiries existantes
-  Clôture existante

Echelle 1/5000 au format A3

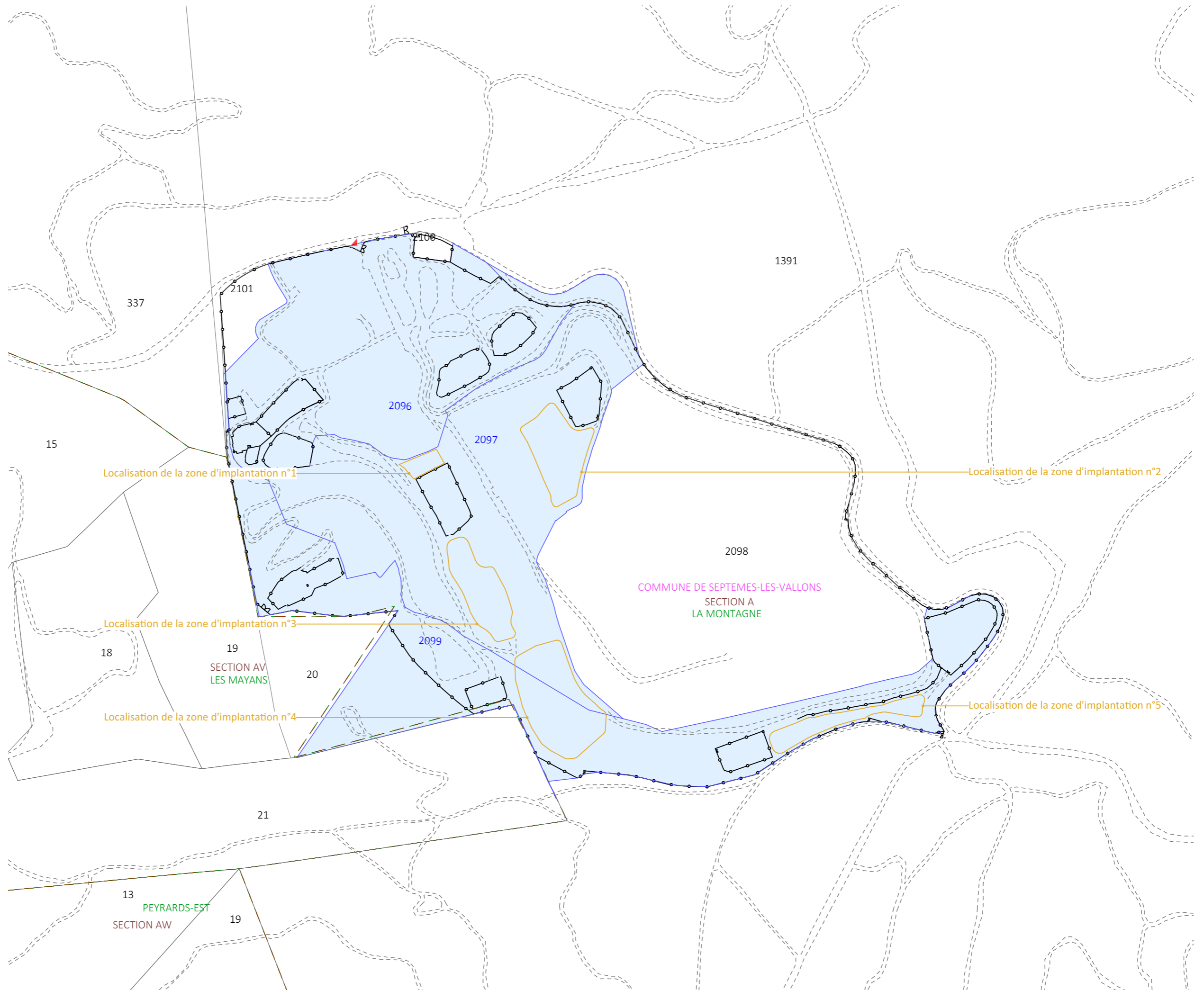


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



Contenu

- Plan de masse existant au 1/4000ème
- Plan de masse général du projet au 1/4000ème
- Plan de masse général du projet avec fond aérien au 1/4000ème
- Plans de masse de l'emprise du projet au 1/1000ème

## PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



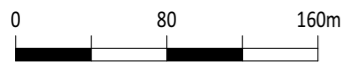
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PLAN DE MASSE  
TOPOGRAPHIQUE  
ETAT EXISTANT

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Parcelles cadastrales concernées par le projet\*
- Parcelles cadastrales\*
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Bâtiments existants
- Voiries existantes
- Bassins
- Clôture existante
- Citerne supprimée
- Réseau et puits biogaz
- Réseau lixiviats
- Réseau incendie
- Réseau électrique poteaux
- Végétation existante
- Talus existant
- Lignes topographiques
- ▶ Accès au site de l'ISDND

Echelle 1/4000 au format A3

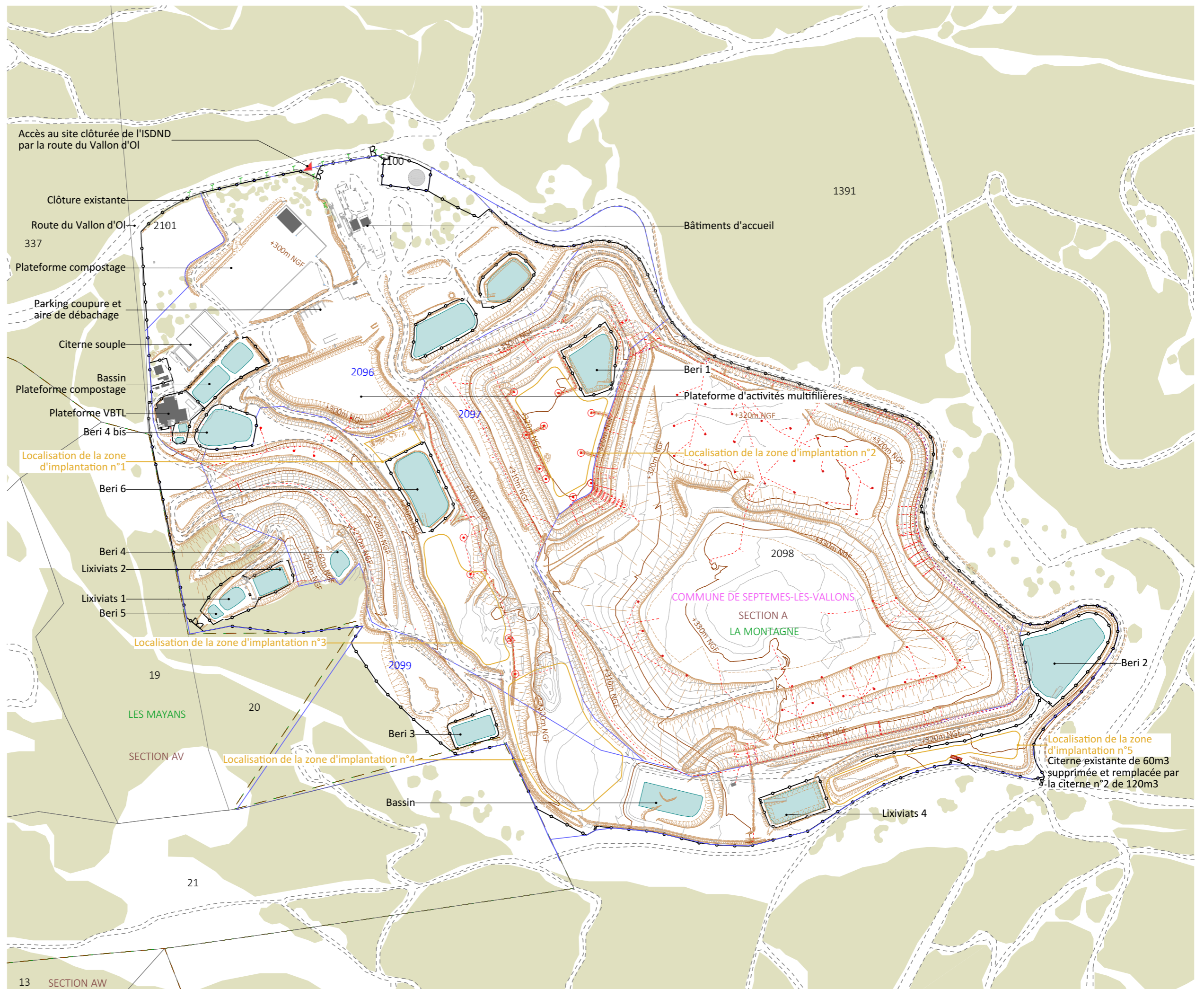


Architecte

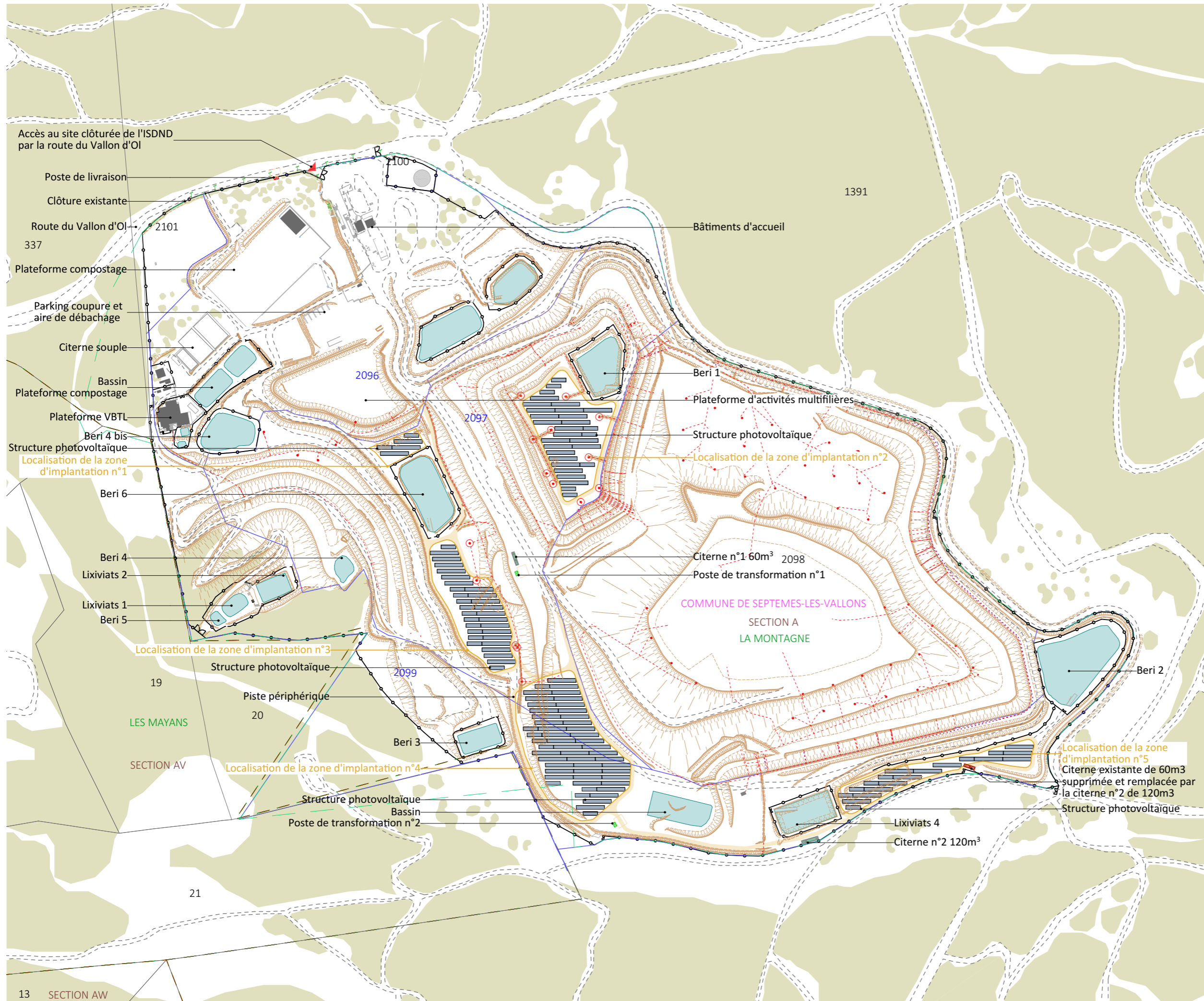
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

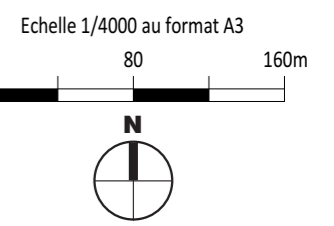


PLAN DE MASSE  
DU PROJET



Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Citerne
- Piste périphérique légère
- Parcelles cadastrales concernées par le projet\*
- Parcelles cadastrales\*
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Bâtiments existants
- Voiries existantes
- Bassins
- Clôture existante
- Citerne supprimée
- Réseau et puits biogaz
- Réseau lixiviats
- Réseau incendie
- Réseau électrique poteaux
- Végétation existante
- Talus existant
- Accès au site de l'ISDND
- Limite EBC



Architecte







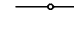

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



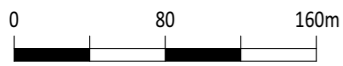
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PLAN DE MASSE  
DU PROJET AVEC VUE AERIENNE

Légende

-  Zones d'implantation du projet
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Citerne
-  Piste périphérique légère
-  Clôture existante
-  Citerne supprimée

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

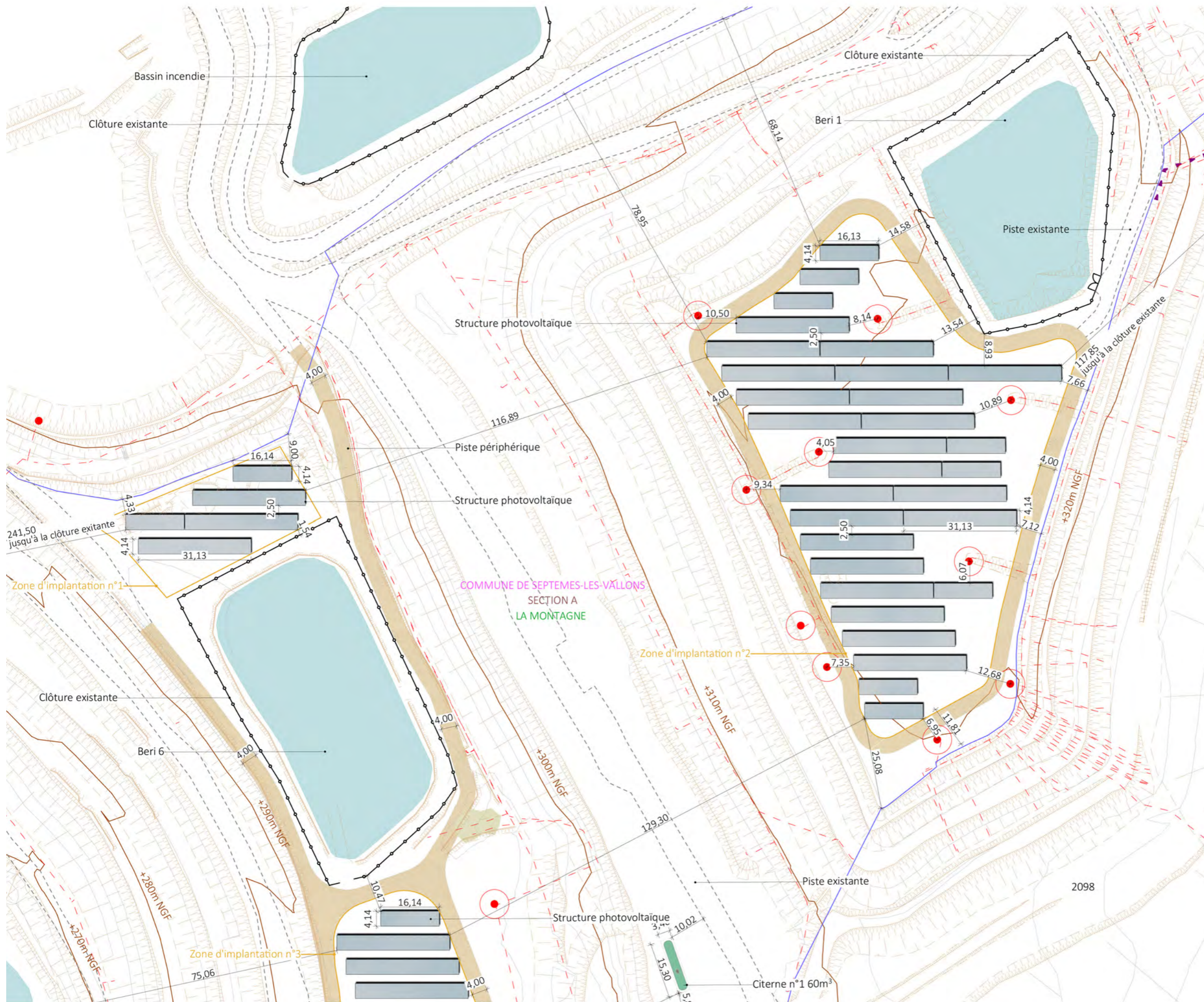
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



PLAN DE MASSE EMPRISE N°1



Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Citerne
- Piste périphérique légère
- Voiries existantes
- Bassins
- Clôture existante
- Réseau et puits biogaz
- Réseau lixiviats
- Végétation existante
- Talus existant
- Lignes topographiques

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte



**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



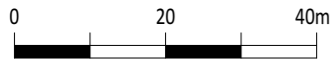
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PLAN DE MASSE EMPRISE N°2

Légende

-  Zones d'implantation du projet
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Citerne
-  Piste périphérique légère
-  Limite sections
-  Limite lieux-dits
-  Voiries existantes
-  Bassins
-  Clôture existante
-  Réseau et puits biogaz
-  Végétation existante
-  Talus existant
-  Lignes topographiques
-  Limite EBC

Echelle 1/1000 au format A3

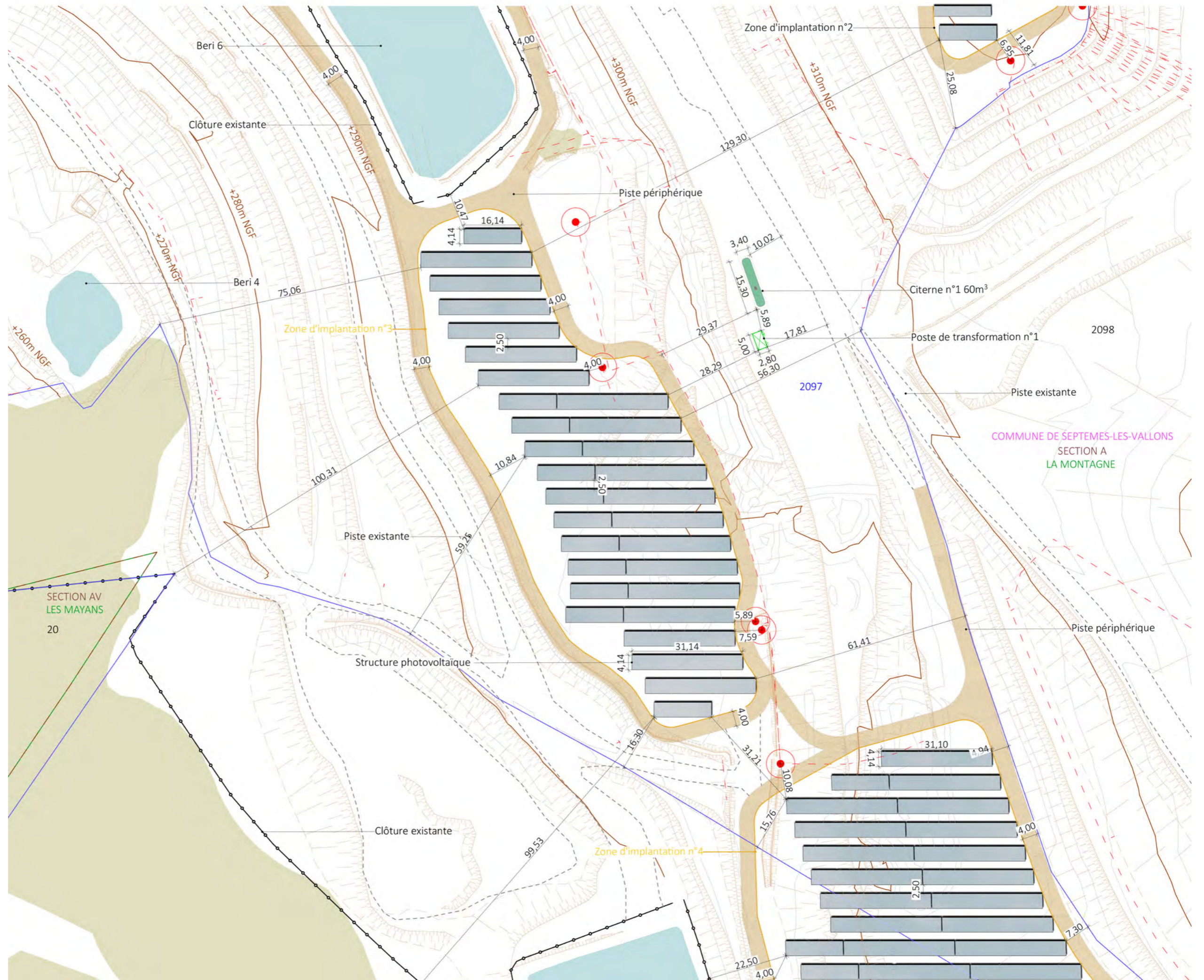


Architecte

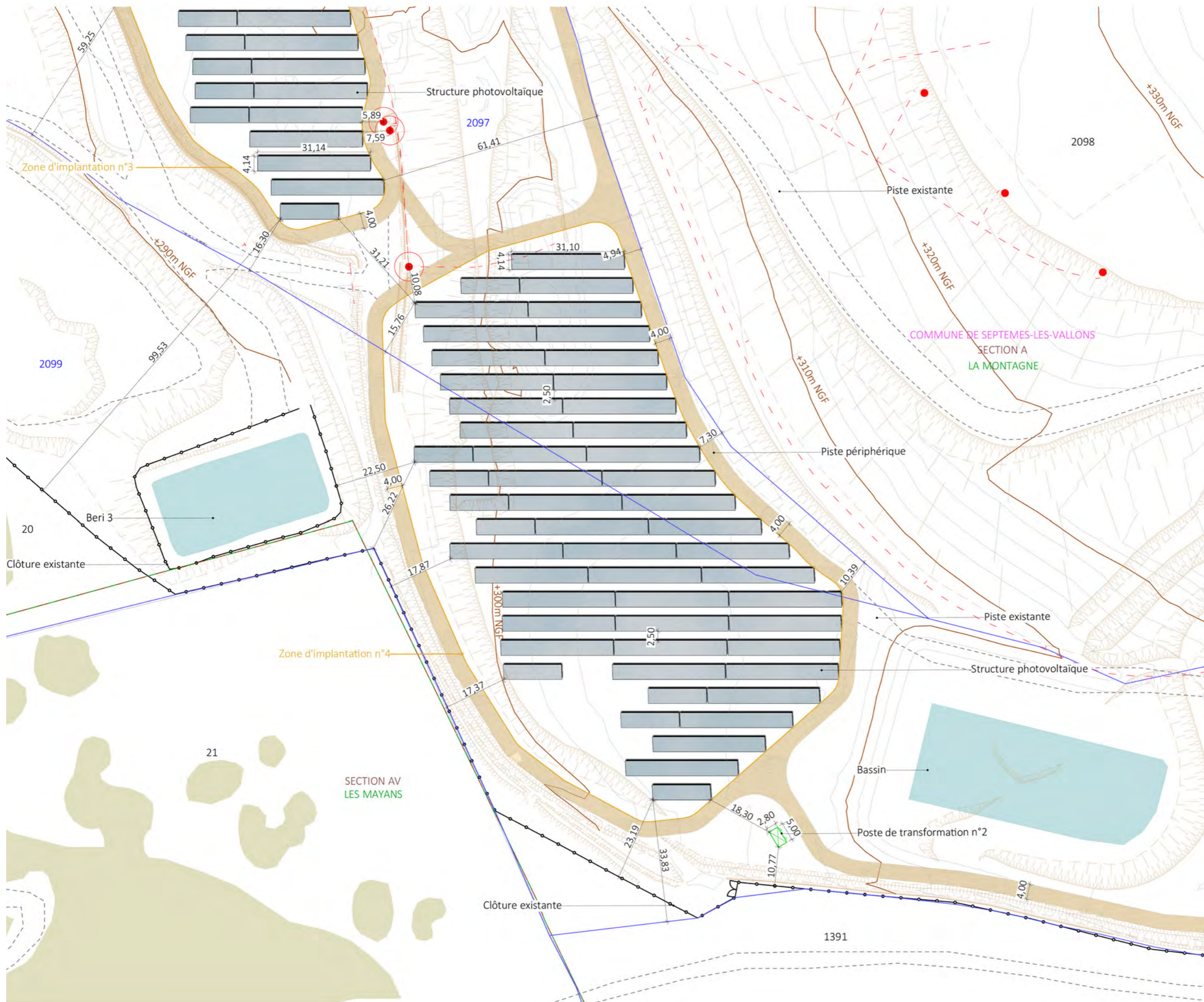
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS




EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



PLAN DE MASSE EMPRISE N°3



Légende

-  Zones d'implantation du projet
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Piste périphérique légère
-  Limite sections
-  Limite lieux-dits
-  Voiries existantes
-  Bassins
-  Clôture existante
-  Réseau et puits biogaz
-  Végétation existante
-  Talus existant
-  Lignes topographiques
-  Limite EBC

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PLAN DE MASSE EMPRISE N°4

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Citerne
- Citerne supprimée
- Piste périphérique légère
- Voiries existantes
- Bassins
- Clôture existante
- Réseau et puits biogaz
- Réseau lixiviats
- Végétation existante
- Talus existant
- Lignes topographiques
- Limite EBC

Echelle 1/1000 au format A3

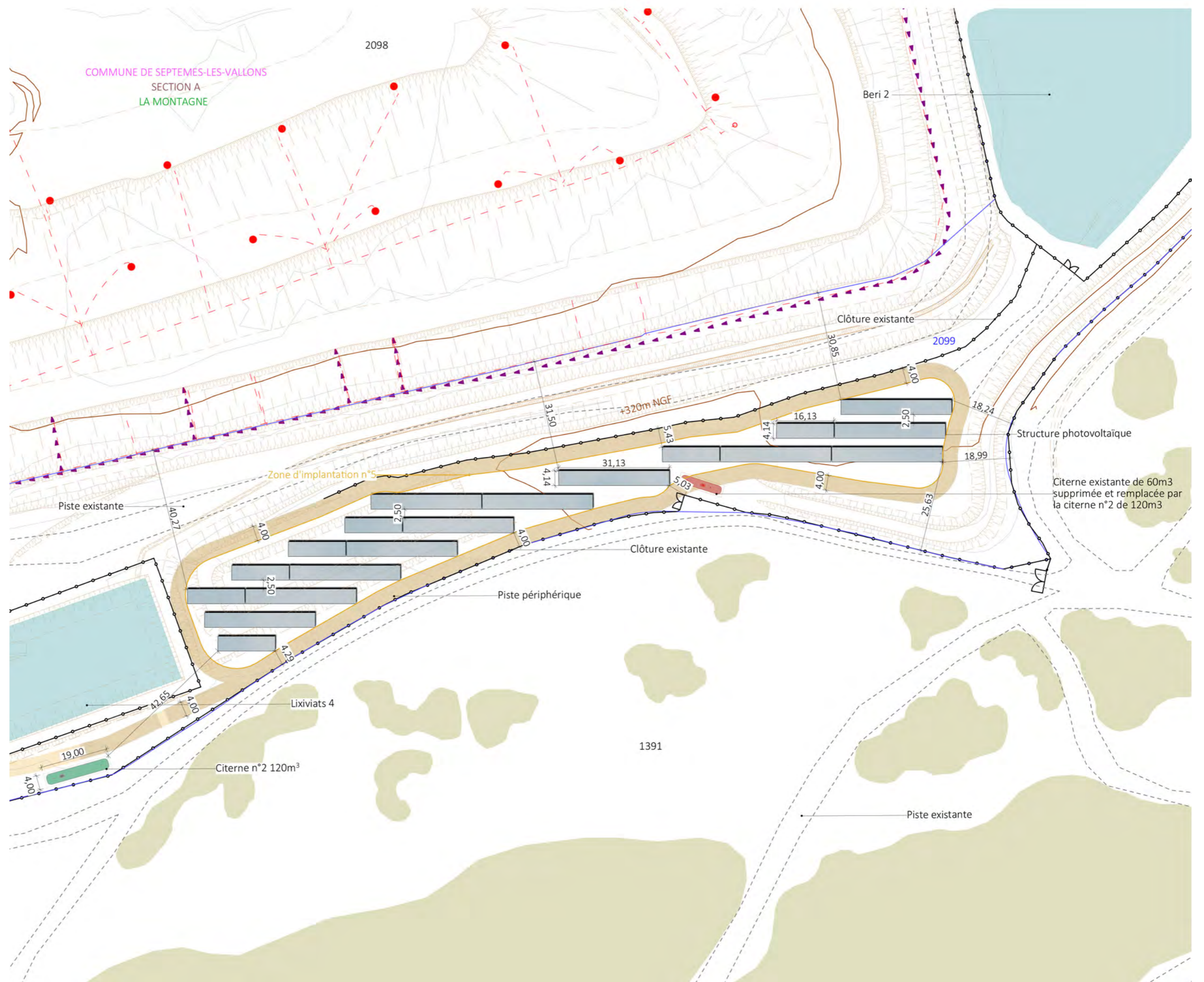


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB', CC' et DD'  
1/4000
- Coupe AA' - État existant et projeté  
1/2000 et 1/750
- Coupe BB' - État existant et projeté  
1/3000 et 1/500
- Coupe CC' - État existant et projeté  
1/3000 et 1/500
- Coupe DD' - État existant et projeté  
1/2000 et 1/500
- Plan de Localisation de la Coupe EE'  
1/25000
- Coupe paysagère EE'  
1/20000 et 1/7500
- Coupe d'une structure photovoltaïque  
1/25
- Plan et Coupe du poste de livraison  
1/50
- Coupes des postes de transformation  
1/50

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS







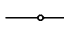




EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

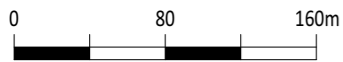
## PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

PLAN DE LOCALISATION  
DES COUPES AA', BB', CC' et DD'

Légende

-  Zones d'implantation du projet
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Citerne
-  Piste périphérique légère
-  Clôture existante
-  Citerne supprimée
-  Trait de coupe

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS








EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

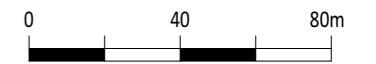


COUPE AA'  
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Clôture existante
-  Piste périphérique légère
-  Voiries existantes
-  Limite EBC

Echelle 1/2000 au format A3



Echelle 1/750 au format A3

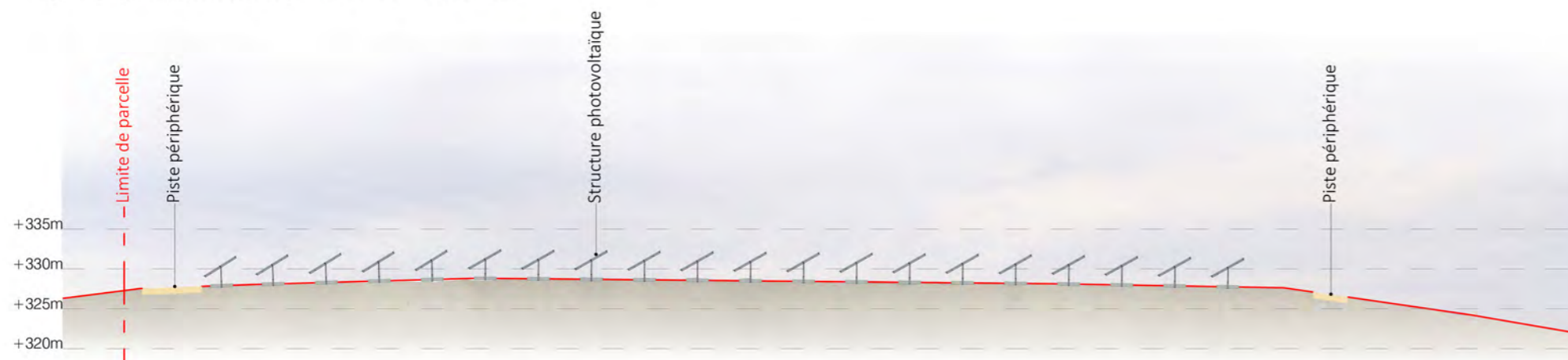
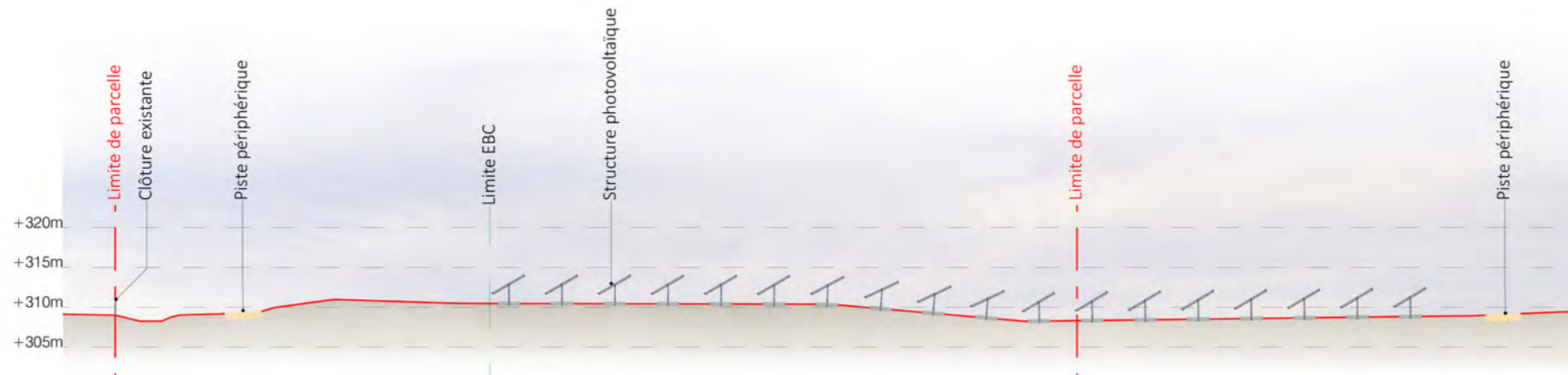
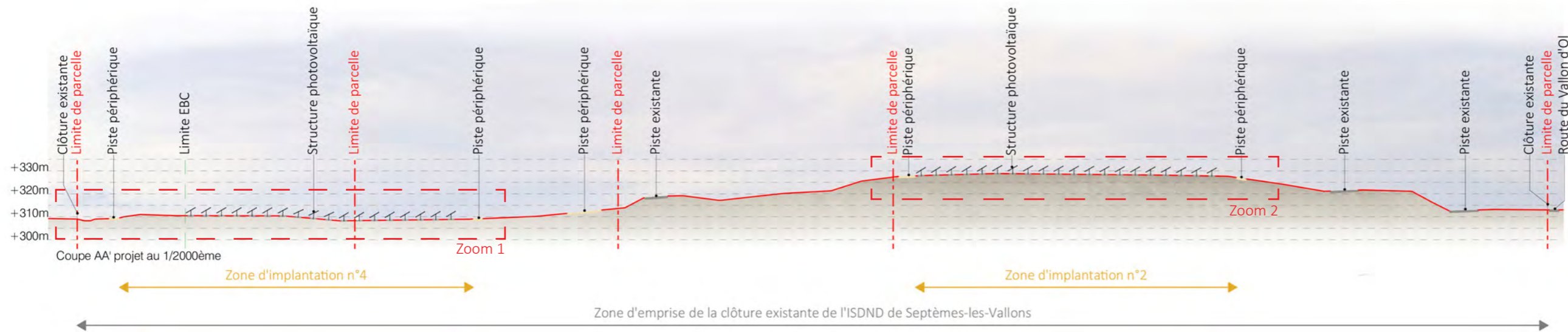
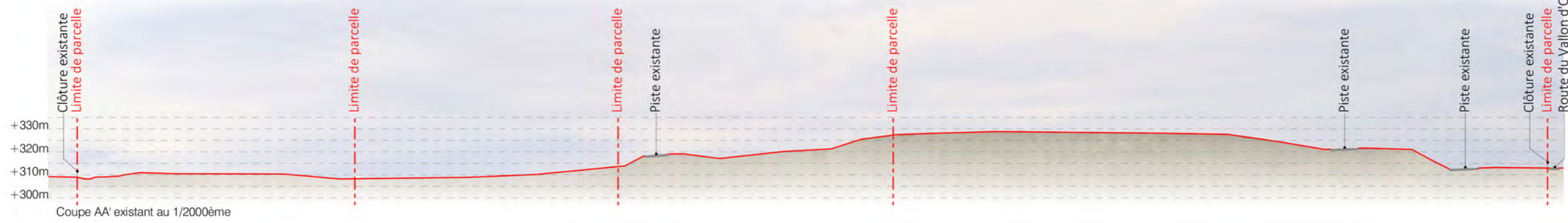


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS




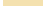





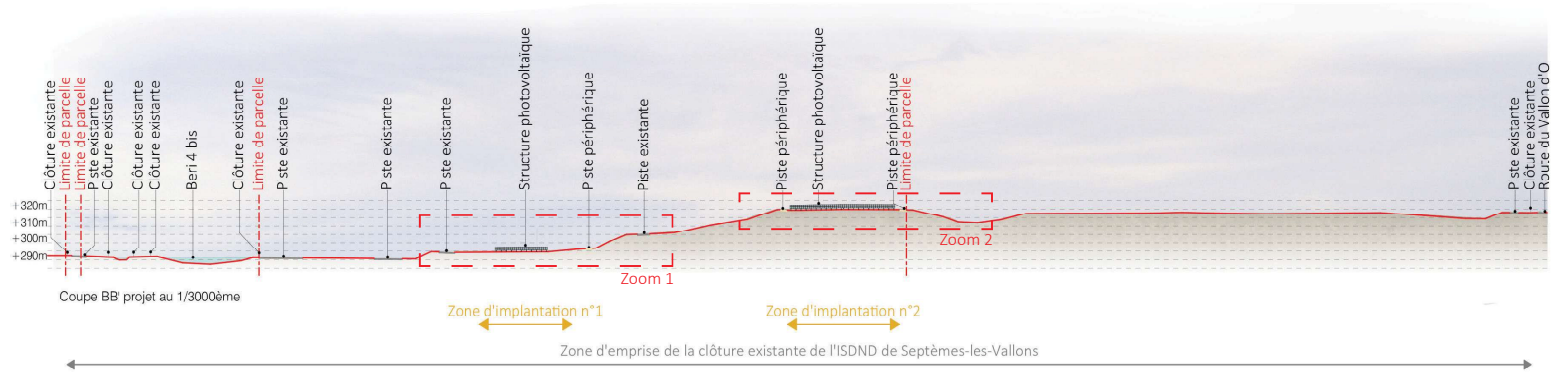
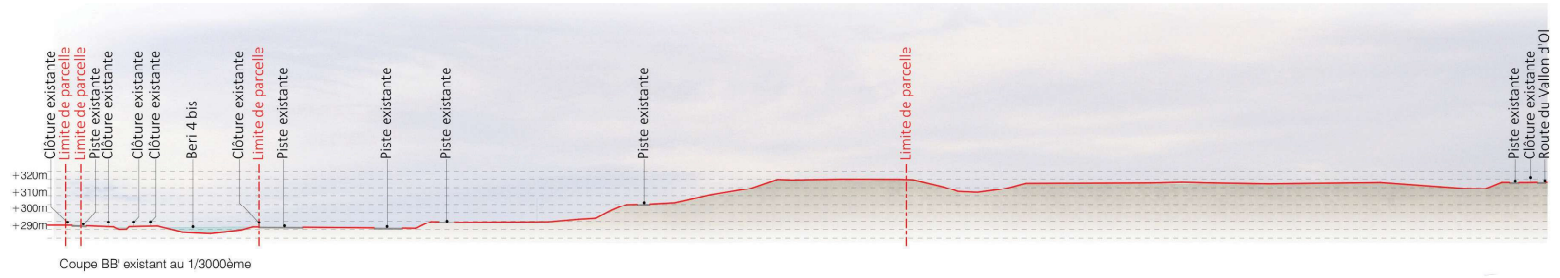
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



COUPE BB'  
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

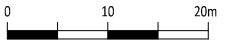
-  Bâtiments existants
-  Structures photovoltaïques
-  Clôture existante
-  Piste périphérique légère
-  Voiries existantes
-  Poste de transformation
-  Bassins



Echelle 1/3000 au format A3

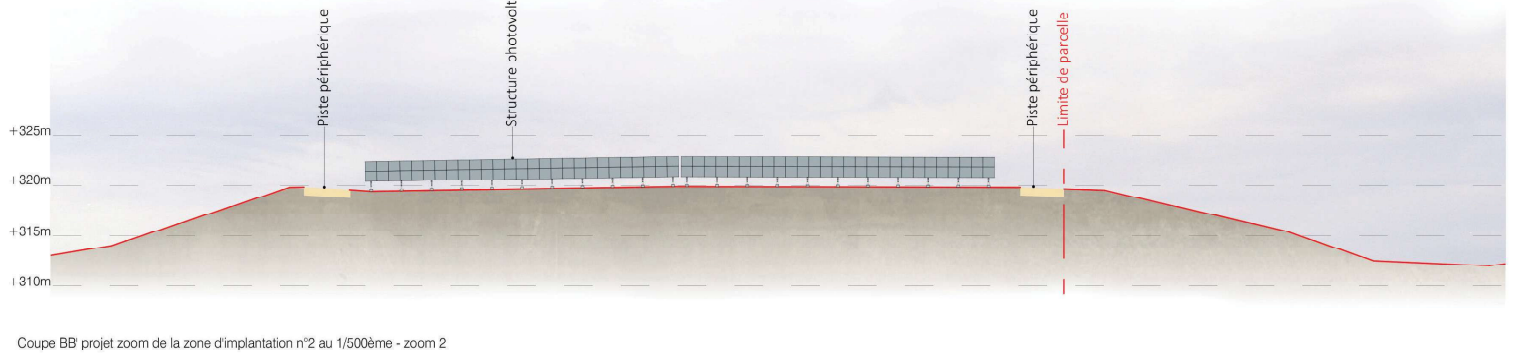
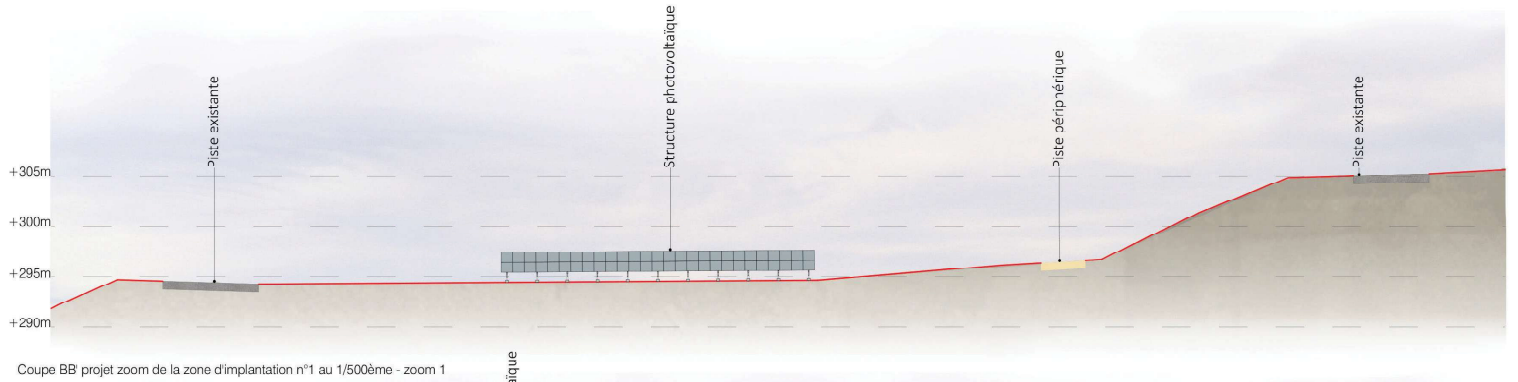


Echelle 1/500 au format A3

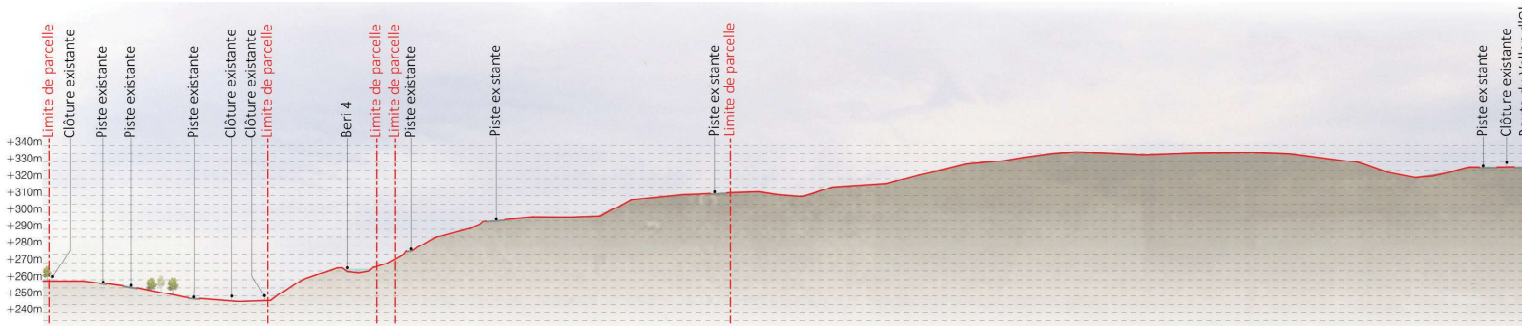


Architecte

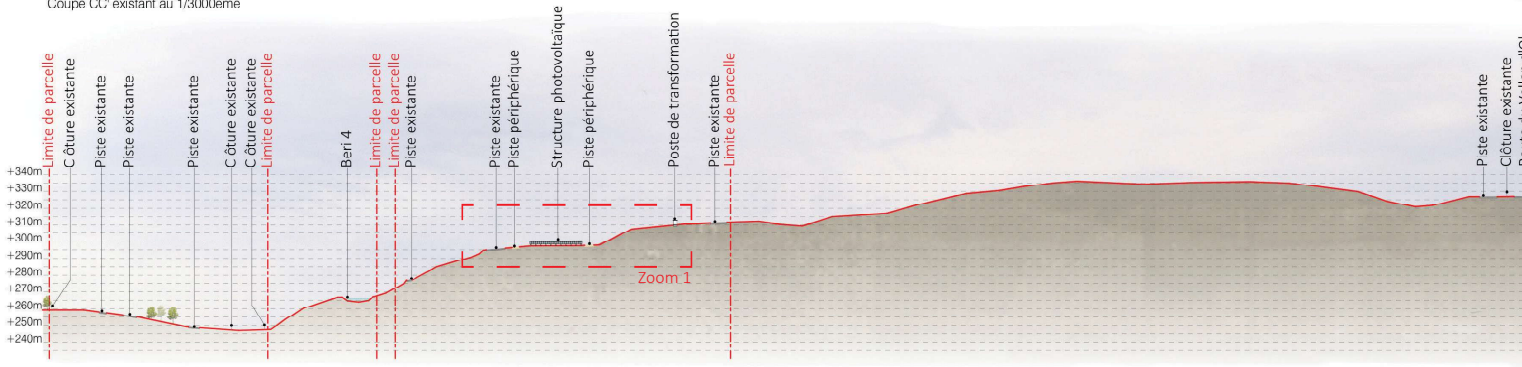
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Alteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



COUPE CC'  
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ



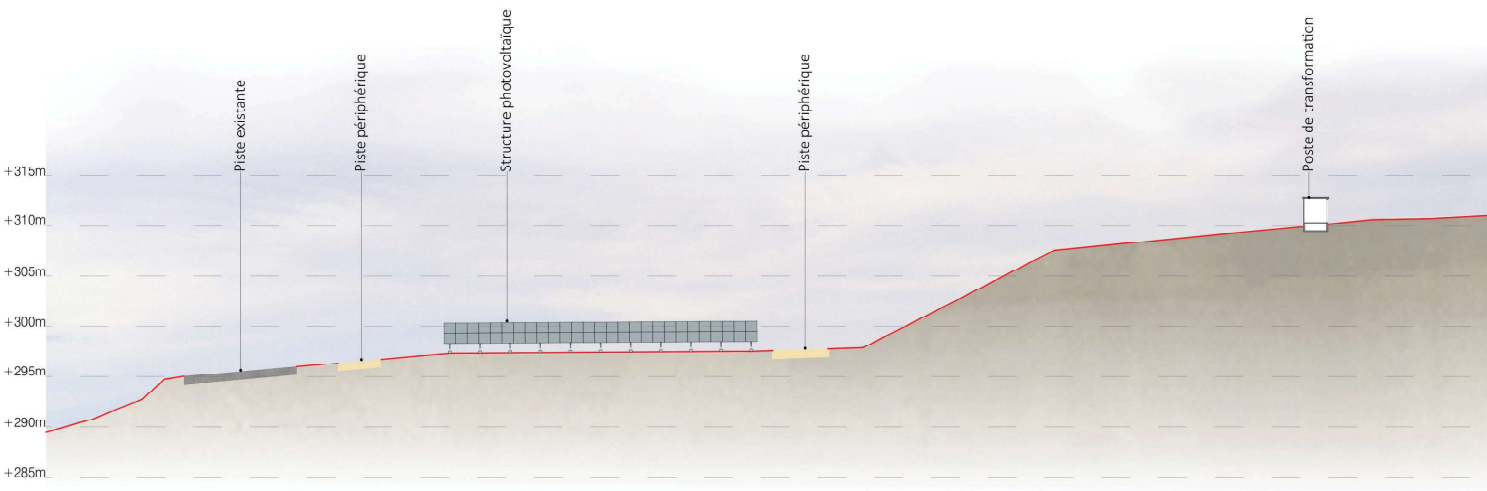
Coupe CC' existant au 1/3000ème



Coupe CC' projet au 1/3000ème

Zone d'implantation n°3

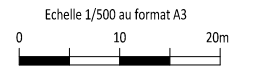
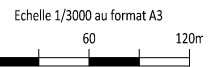
Zone d'emprise de la clôture existante de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons



Coupe CC' projet zoom de la zone d'implantation n°3 au 1/500ème - zoom 1

Légende

- Bâtiments existants
- Structures photovoltaïques
- Clôture existante
- Piste périphérique légère
- Voies existantes
- Poste de transformation
- Bassins
- Végétations



Architecte







**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

COUPE DD'  
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

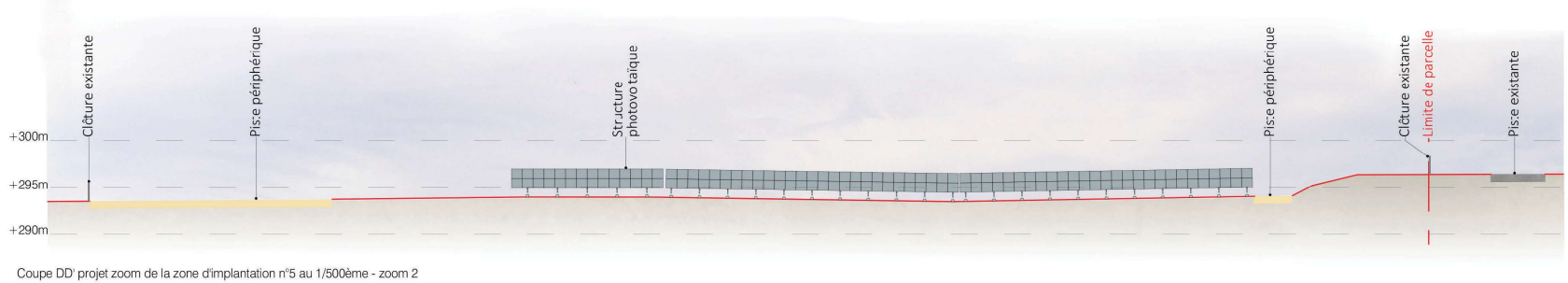
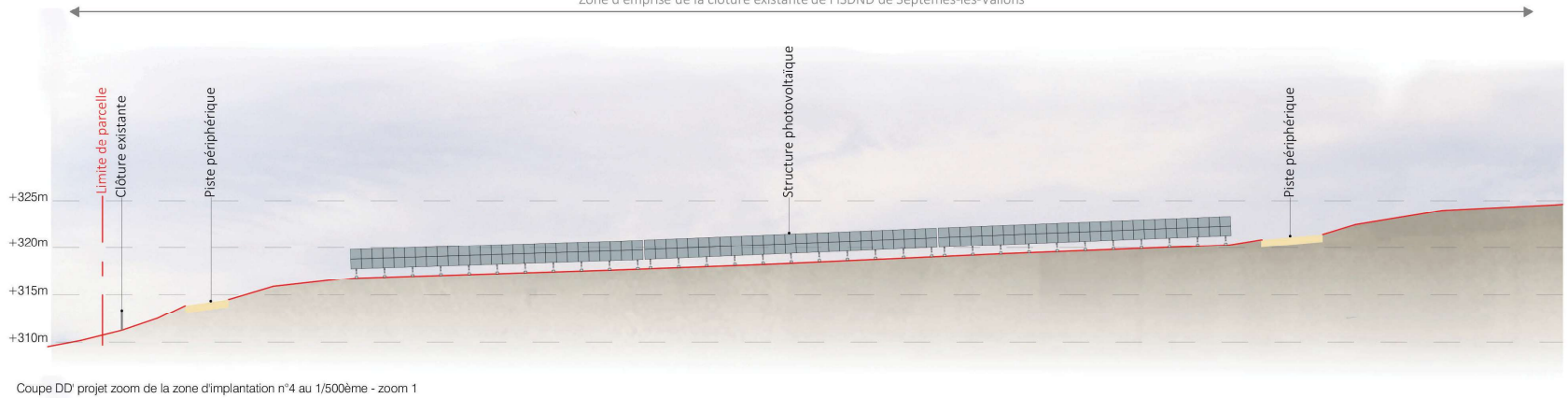
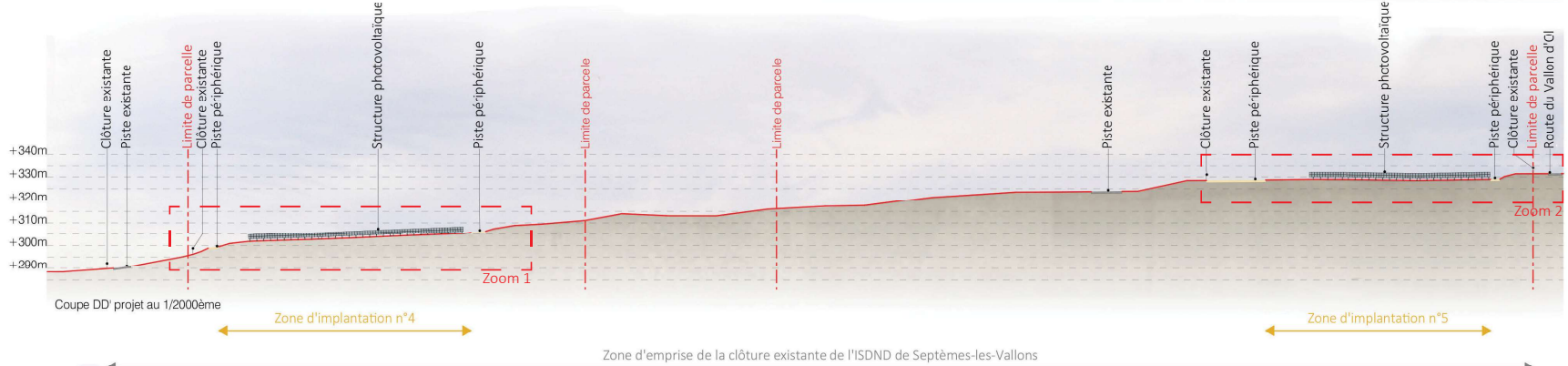
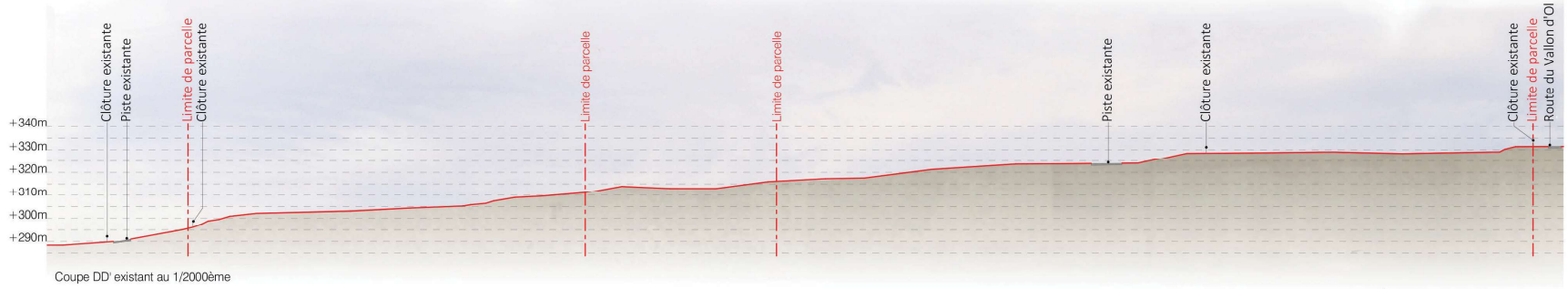
-  Structures photovoltaïques
-  Clôture existante
-  Piste périphérique légère
-  Voiries existantes
-  Poste de transformation
-  Bassins

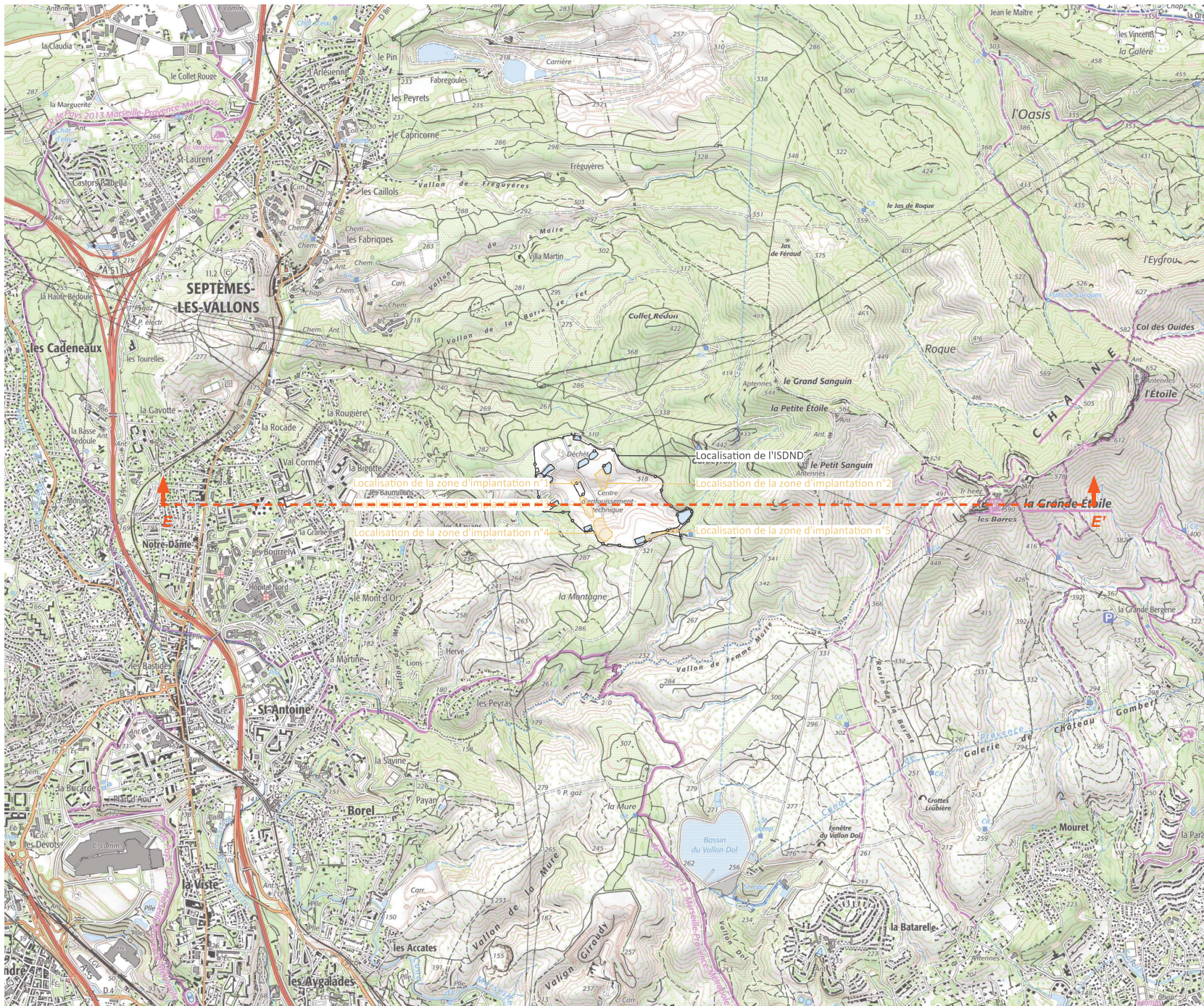
Echelle 1/2000 au format A3  
0 40 80m

Echelle 1/500 au format A3  
0 10 20m

Architecte

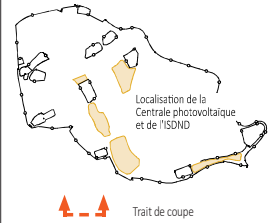
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Alteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS





PLAN DE LOCALISATION  
DE LA COUPES EE'

Légende



Echelle 1/25000 au format A3  
0 500 1000m



Architecte





**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

COUPE PAYSAGÈRE EE'  
ETAT PROJETÉ

Légende

-  Bâtiments existants
-  Structures photovoltaïques
-  Clôture existante
-  Piste périphérique légère
-  Voiries existantes
-  Végétations

Echelle 1/20000 au format A3  
0 400 800m

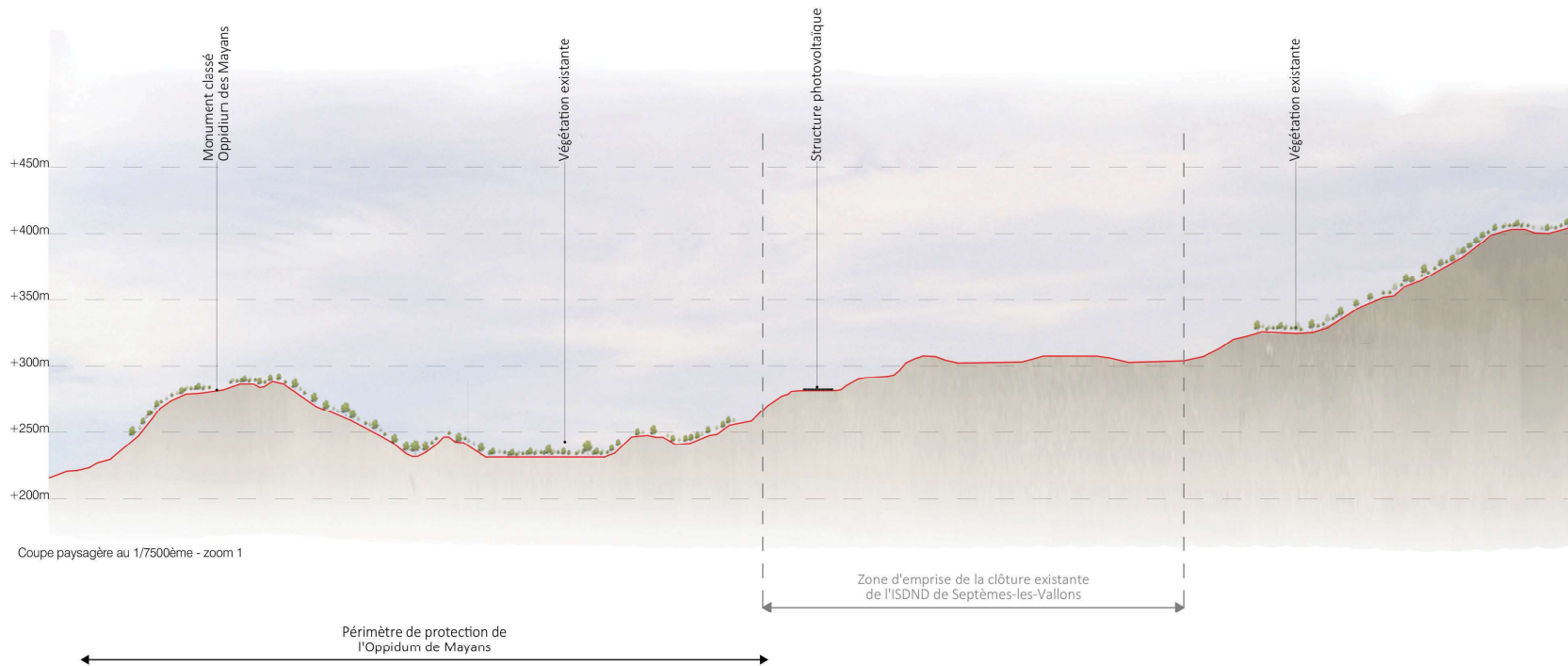
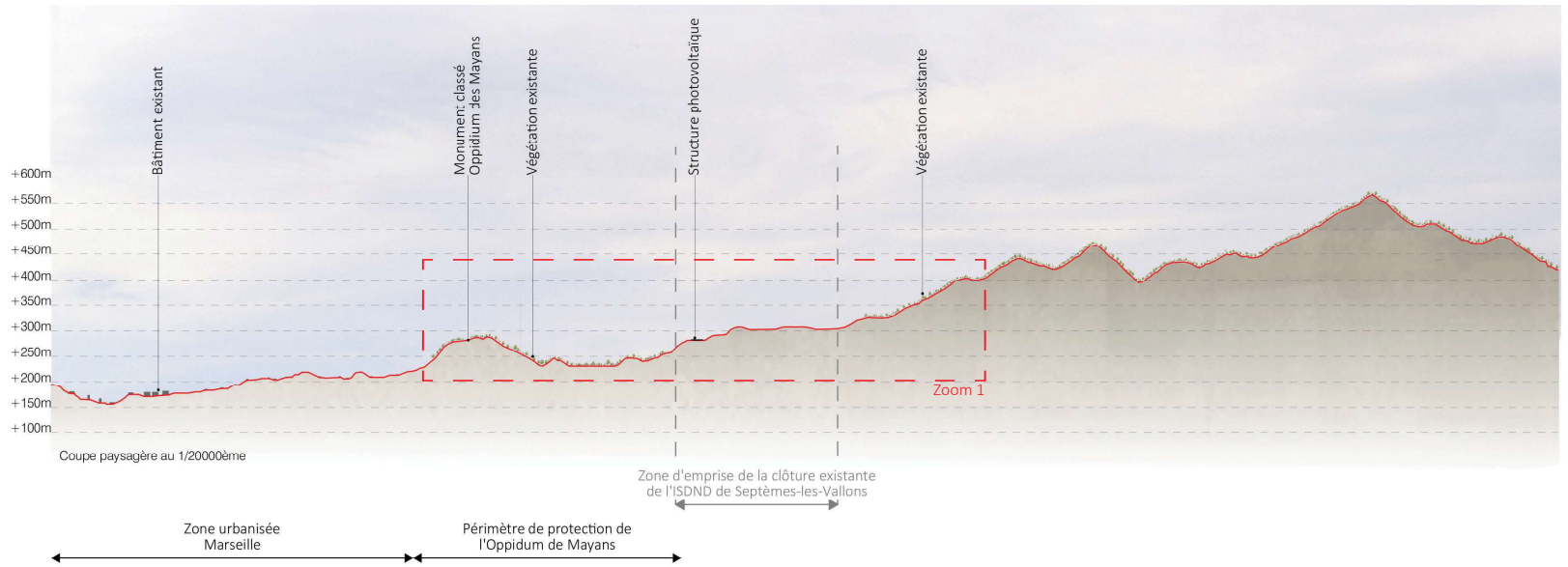
Echelle 1/7500 au format A3  
0 150 300m

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Alteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



COUPE D'UNE STRUCTURE  
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

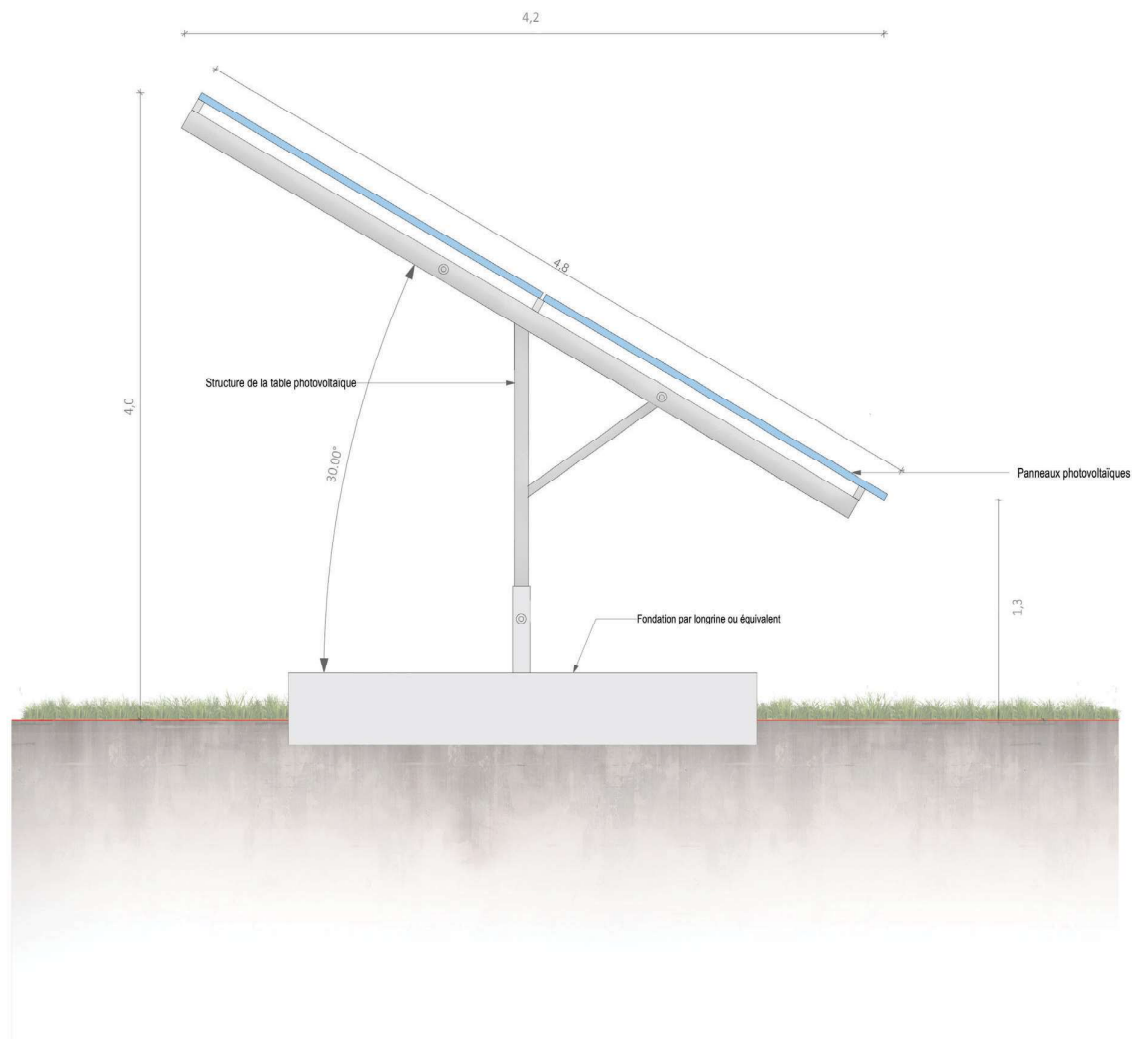
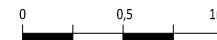
Caractéristiques d'une structure  
photovoltaïque :

Point haut de 4,0m  
Point bas de 1,3m  
Longueur de 16,14m à 31,14m  
Largeur projetée de 4,2m  
Largeur réelle de 4,8m  
Inclinaison de 30 degrés

Terrain naturel compris entre :  
+235,83 et +333,56 NGF

Le choix définitif du type de fondation et  
leur profondeur seront validés par le bureau  
d'étude technique et l'entreprise suivant les  
préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/25 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

COUPES DU POSTE DE  
LIVRAISON

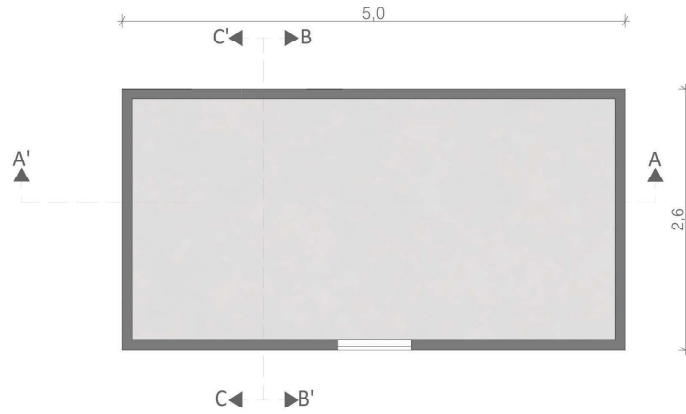
Légende

Caractéristique du poste de livraison :

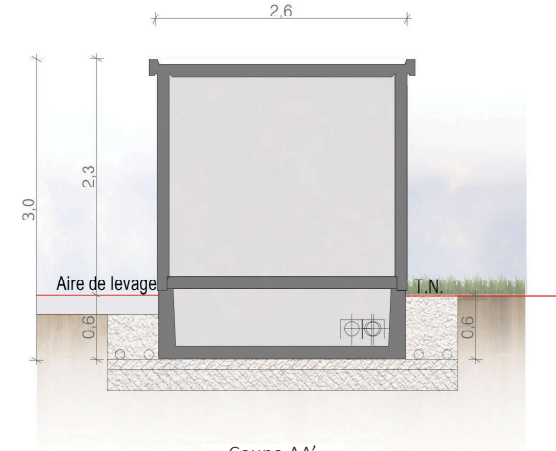
Hauteur de 2,3m  
Longueur de 5,0m  
Largeur de 2,6m

Aspect extérieur : RAL 7004

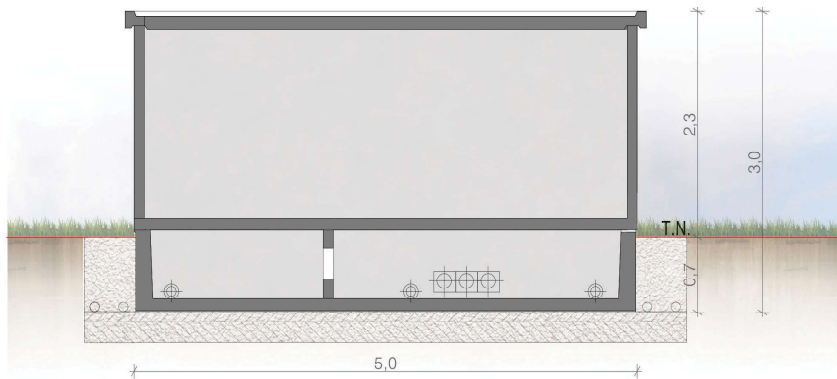
Implantation : +301,85 m NGF



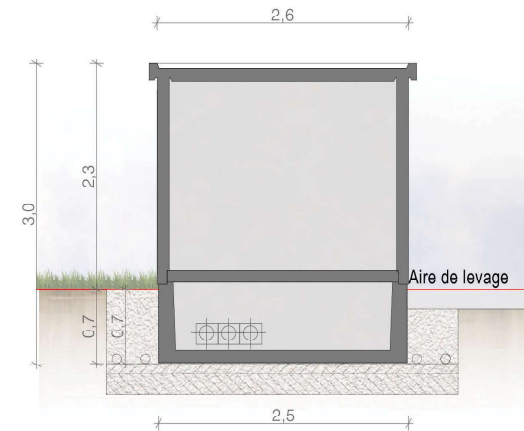
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Alteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

COUPES DES POSTES DE  
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques des postes de  
transformation :

Hauteur de 2,9m  
Longueur de 5,0m  
Largeur de 2,8m

Aspect extérieur : RAL 7004

Implantation du poste de  
transformation n°1 : +307,42 m NGF

Implantation du poste de  
transformation n°2 : +306,46 m NGF

Echelle 1/50 au format A3

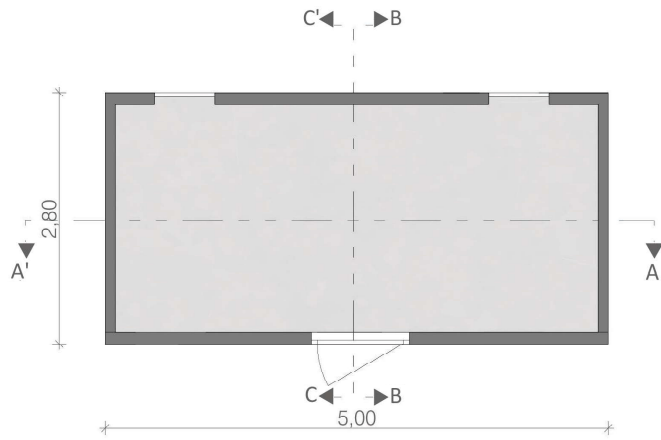


Architecte

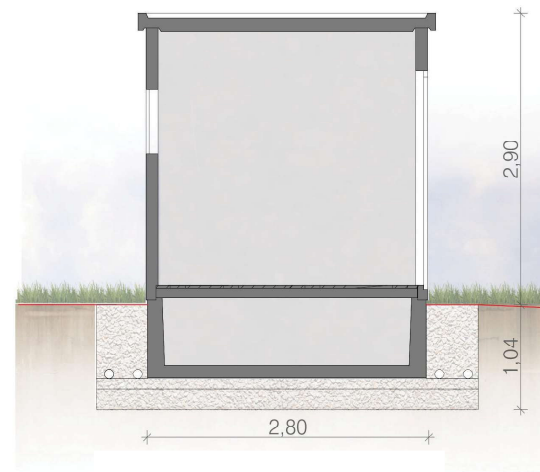
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Autueil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



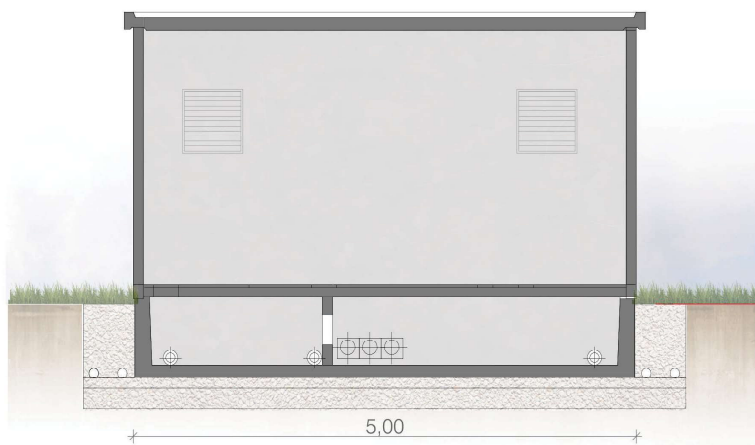
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



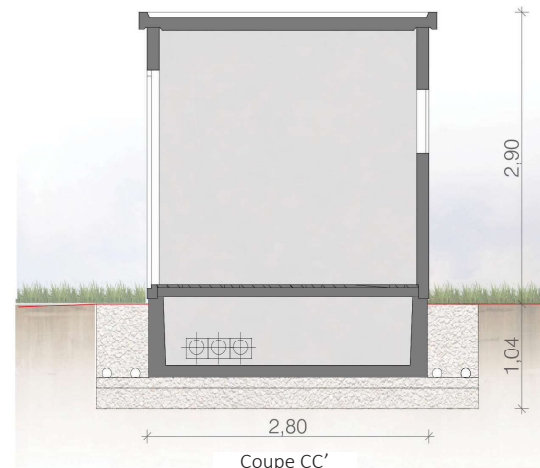
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'



Contenu

- Notice décrivant le terrain  
et présentant le projet

# PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

## Etat initial du terrain et de ses abords.

### Situation géographique

Ce dossier présente le projet de réalisation de la Centrale solaire de l'Écopôle de l'Etoile, dans le département des Bouches-du-Rhône (13). Il est situé au lieu-dit « La Montagne » sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de Septèmes-les-Vallons et occupe une superficie de 3.4 hectares.

### Présentation générale

Le projet s'inscrit sur des parcelles privées de la commune de Septèmes-les-Vallons au droit de l'ISDND de l'Écopôle de l'Etoile exploité par VALSUD (VEOLIA) sur les parcelles en post-exploitation, à savoir le casier Ouest comblé et couvert en 2009 ainsi que la périphérie Sud du casier Est en exploitation (références cadastrales présentées ci-après) :

Commune	Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Surface cadastrée (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
Septèmes-les-Vallons	La Montagne	A	2096	100 142	Commune de Septèmes-les-Vallons
	La Montagne	A	2097	126 062	Commune de Septèmes-les-Vallons
	La Montagne	A	2099	111 685	Commune de Septèmes-les-Vallons
<b>TOTAL</b>				<b>337 889 m<sup>2</sup></b>	

Localement, le projet s'implante sur le flanc Ouest de la chaîne de l'Etoile à une altitude avoisinant les 300 m NGF. Aménagée et exploitée dans le cadre des activités de l'Écopôle de l'Etoile, il s'implante sur une plateforme remodelée dans le cadre de l'exploitation de l'Écopôle de l'Etoile (casiers de l'ISDND). Excepté la partie Ouest qui présente une pente supérieure à 30 %, les autres entités sont relativement planes.

Initialement (avant l'exploitation du site à partir de 1976), trois vallons progressivement comblés étaient présents depuis le versant Ouest et se rejoignaient au niveau de l'actuelle vallon des Mayans. Avec l'exploitation du site, les installations et activités actuellement présentes dans l'emprise clôturée de l'ISDND sont les suivantes :

- Une plateforme de valorisation du Biogaz (effluent gazeux produit par la biodégradation des déchets) par de la production d'électricité verte et de gaz naturel, puis traitement des Lixiviats (effluents liquides issus de l'activité de l'ISDND, collectés en fond de casiers) ;
- Une déchèterie et une ressourcerie ;
- Une plateforme de compostage de déchets verts et de biodéchets ;
- Une plateforme d'activités multifilières, dite PAM ;
- Des bureaux et ateliers ;
- Un projet agricole communal ;
- Des pistes internes de circulation, des bassins de rétention et des citernes incendie.

### Les accès

Le site est accessible depuis l'Ouest à partir de l'autoroute A7. L'itinéraire d'accès à l'Écopôle de l'Etoile pour les poids-lourds depuis l'A7 (échangeur n°32) est le suivant :

- Le boulevard du 8 mai 1945 (ex-RD8n) ;
- Le boulevard Pierre Dramard ;
- Le chemin des Bourrely puis le chemin de la Bigotte ;
- Le chemin du Vallon Dol sur le plateau en dehors de l'agglomération urbaine (vitesse limitée à 30 km/h).

A la descente (départ de l'Écopôle de l'Etoile), les poids-lourds reprennent le chemin du Vallon Dol et le chemin de la Bigotte, puis empruntent l'avenue du Vallon Dol se raccordant directement au boulevard du 8 mai 1945.

Pour les véhicules légers, l'accès peut également se faire par le chemin de la Rougère.

### Le paysage : végétation et constructions

L'organisation paysagère du site fait ressortir deux grands ensembles divisant le territoire :

- le massif de l'Etoile, composé de collines couvertes de garrigues et l'univers plus minéral des reliefs calcaires culminant à 590 m NGF (la Grande Etoile) et 652 m NGF (l'Etoile), où sont présentes la carrière Sainte-Marthe, l'ISDND de Septèmes les Vallons et la retenue d'eau du Vallon Dol ;
- des balcons successifs de l'imposante périphérie urbaine du nord de Marseille, composée de quartiers résidentiels (tours et lotissements), d'équipements urbains et de zones industrielles et commerciales jusqu'au littoral portuaire.

Le territoire dans lequel s'inscrit le site a fortement évolué avec un développement de l'habitat. Ce développement génère des perceptions rasantes (parfois partiellement masquées) en direction du site, occupant une grande partie des terres remaniées de l'ISDND forment une tâche claire dans le paysage.

L'environnement proche de l'ISDND a été préservé de l'urbanisation et se compose principalement de garrigues basses et de bosquets. Les chemins (randonnées, accès techniques, DFCl) au sein du massif de l'Etoile se voient démultiplier au fil du temps pour former un vaste réseau parcourant les collines.

L'Oppidum des Mayans, à seulement 1km à l'ouest du site, offre des vis à vis avec les terrasses occidentales de l'ISDND formant le coeur du périmètre d'étude.

Du fait de l'absence de végétation, les terres remaniées de l'ISDND forment un marqueur paysager fort qui fait écho aux sites anthropisés à caractère industriel plus au nord de l'ISDND.

# Insertion du projet dans son environnement

### Aménagement du terrain

Le projet de centrale solaire photovoltaïque étant situé sur des secteurs anthropisés, les opérations de suppression de végétation seront réalisées de manière très ponctuelle. Par ailleurs, les zones de végétation situées en dehors des espaces clôturés seront préservées.

Globalement, le site conservera la topographie actuelle du terrain. Les structures photovoltaïques seront posés sur la couverture, sans terrassement en déblai, et dimensionnés de telle manière à ne pas impacter l'intégrité de la couverture. Les ouvrages nécessitant des travaux de terrassement sont les nouvelles pistes et les locaux techniques. Ces terrassements sont légers et consistent en des remblais, afin de ne pas altérer la couverture.

Compte tenu de la localisation du site sur les hauteurs d'agglomérations et de la topographie des zones d'implantation, le projet sera très peu visible depuis l'espace public

L'accès à la centrale photovoltaïque se fera par le portail d'accès principal du site existant.

### Éléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La centrale photovoltaïque est constituée de structures de panneaux solaires fixes au sol sur des fondations superficielles, de deux locaux de transformation électrique et d'un local de distribution électrique vers le réseau national. L'ensemble des éléments sera situé au sein de l'emprise clôturée existante du site. Le poste de distribution a été localisé en limite de site à proximité de la route d'accès.

Le site sera constitué d'environ 6 500 panneaux photovoltaïques de 2m<sup>2</sup> chacun, soit une surface projetée au sol d'environ 1.8 ha répartis sur une zone de 3.4 ha, permettant d'atteindre une puissance crête installée de 4.5 MWc. Les panneaux photovoltaïques seront de couleur foncée (bleu marine / anthracite). La destination de l'électricité produite sera sur le réseau public par une ligne enterrée sur tout son tracé.

Les structures de support des panneaux mesureront 3.4 m de haut, les locaux de transformation électrique, atteindront au total une hauteur de 2.90 m et le poste électrique de livraison mesurera 2.30 m de haut, 5.00 m de long et 2.60 m de large.

Les locaux de transformation électrique, de teinte neutre et mat de type gris sécurité (RAL7004) ou équivalent, seront positionnés au centre de la centrale et ne seront pratiquement pas visibles depuis l'extérieur. Le poste de livraison, de teinte similaire, sera positionné le long de la clôture afin de pouvoir y accéder directement depuis la voie publique. Un espace suffisant est prévu pour permettre à un véhicule de maintenance de stationner sans gêner la voie.

Le site de l'ISDND dispose déjà de clôtures, portails et voies d'accès existantes ; la zone d'implantation des panneaux ne sera pas entourée d'une clôture supplémentaire.

Depuis les accès existants, une piste renforcée permettra la circulation d'engins lourds et le transport des postes de transformation électrique jusqu'à leur emplacement. Ces pistes lourdes seront décaissées sur 30 cm de profondeur et renforcée par de la grave non traitée, de couleur claire, sur environ 20 cm de profondeur. Une piste périphérique légère permettra à un véhicule de maintenance de faire le tour de la centrale le long de la clôture. Cette piste mesurera 4 m de large.

L'ensemble des aménagements dans le site seront conservés. Deux citernes rigide, l'une de 60 m<sup>3</sup>, l'autre de 120 m<sup>3</sup> (en remplacement d'une citerne existante de 60 m<sup>3</sup>) seront positionnées au centre et au sud du site, en limite de clôture et accessible depuis la piste DFCI externe.



Contenu

Plans des façades et des toitures :

- Des structures photovoltaïques au 1/50 et au 1/100
- Du poste de livraison au 1/50
- Des postes de transformation au 1/50
- D'une citerne 60m<sup>3</sup> au 1/75
- D'une citerne 120m<sup>3</sup> au 1/75

## PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
L'ÉCOPÔLE DE L'ÉTOILE  
COMMUNE DE SEPTÈMES-LES-VALLONS

PLAN MODÈLE  
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE  
28 PANNEAUX

Légende

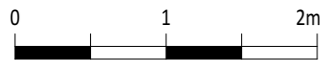
Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Point haut de 4,0m  
Point bas de 1,3m  
Longueur de 16,14m  
Largeur de 4,1m  
Inclinaison de 30 degrés

Terrain naturel compris entre :  
+235,83 et +333,56 NGF

Le choix définitif du type de fondation  
et leur profondeur seront validés par le  
bureau d'étude technique et l'entreprise  
suivant les préconisations de l'étude de  
sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3

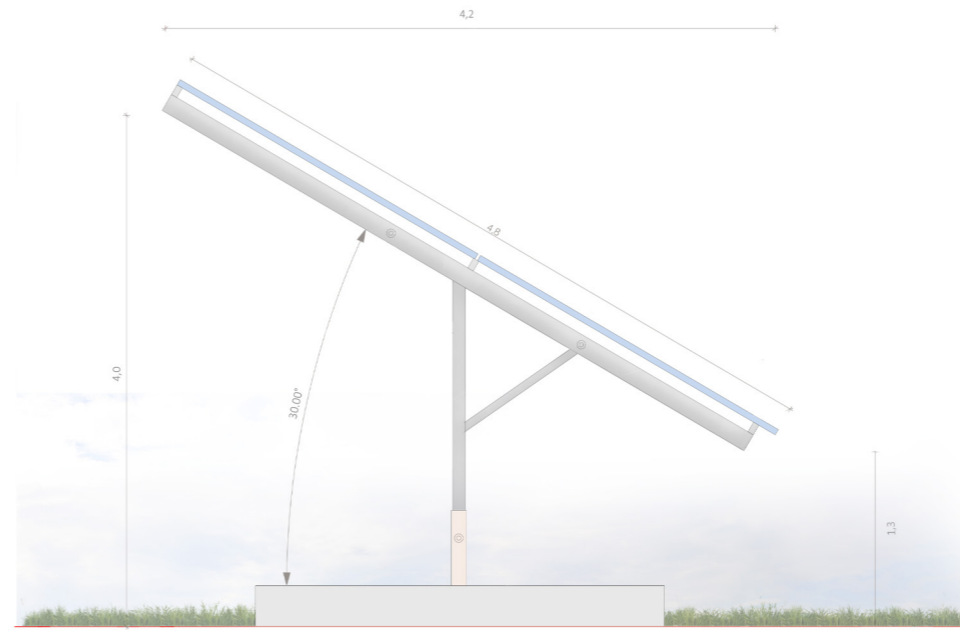


Architecte

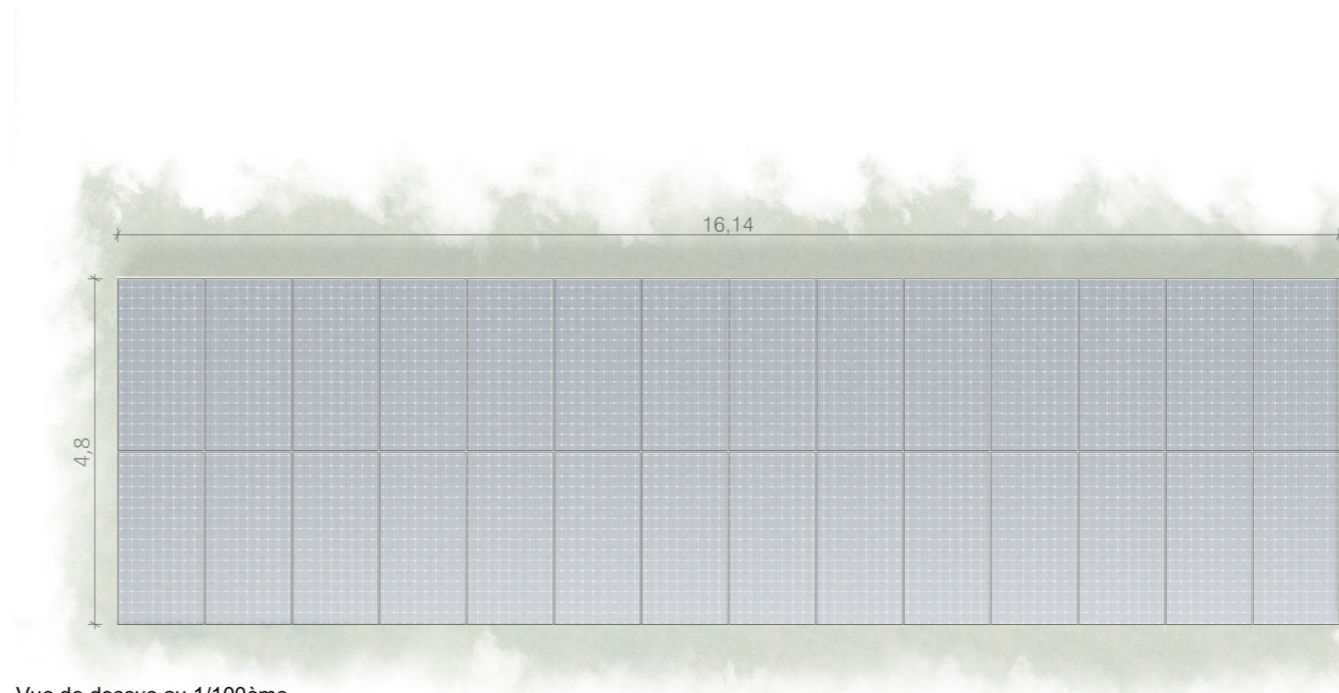
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



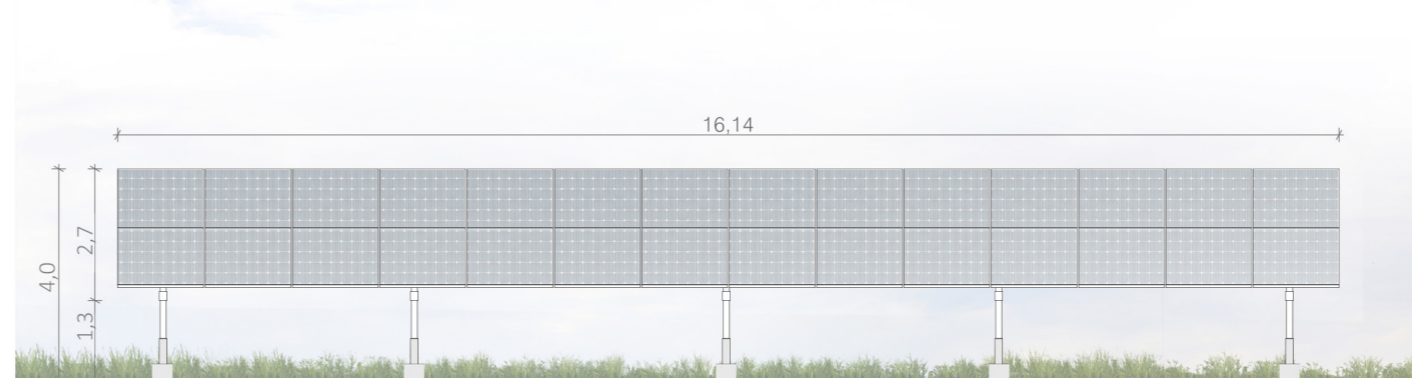
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

PLAN MODÈLE  
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE  
54 PANNEAUX

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Point haut de 4,0m  
Point bas de 1,3m  
Longueur de 31,14m  
Largeur de 4,1m  
Inclinaison de 30 degrés

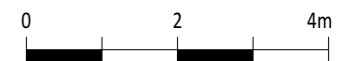
Terrain naturel compris entre :  
+235,83 et +333,56 NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3

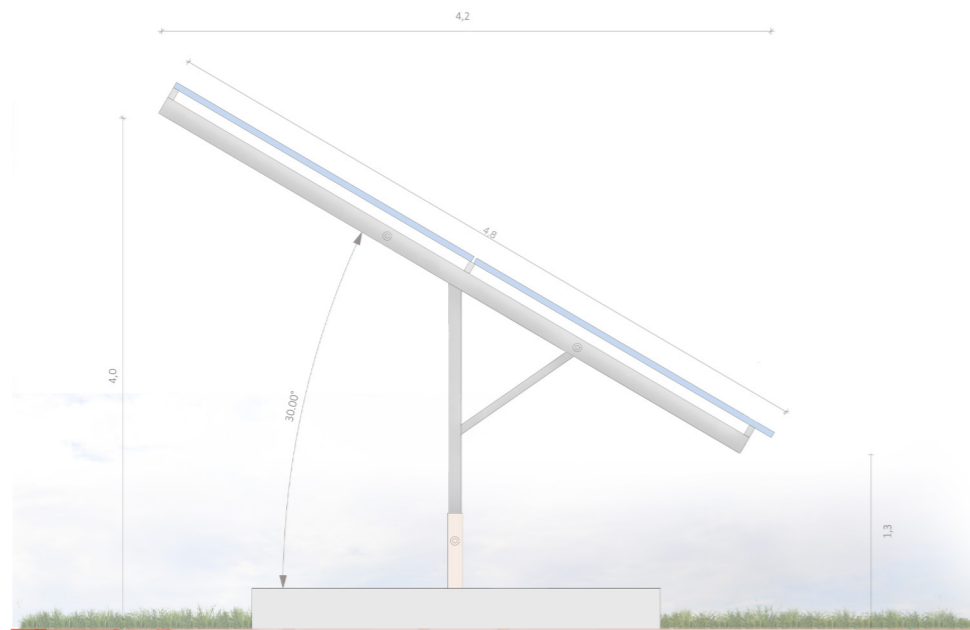


Architecte

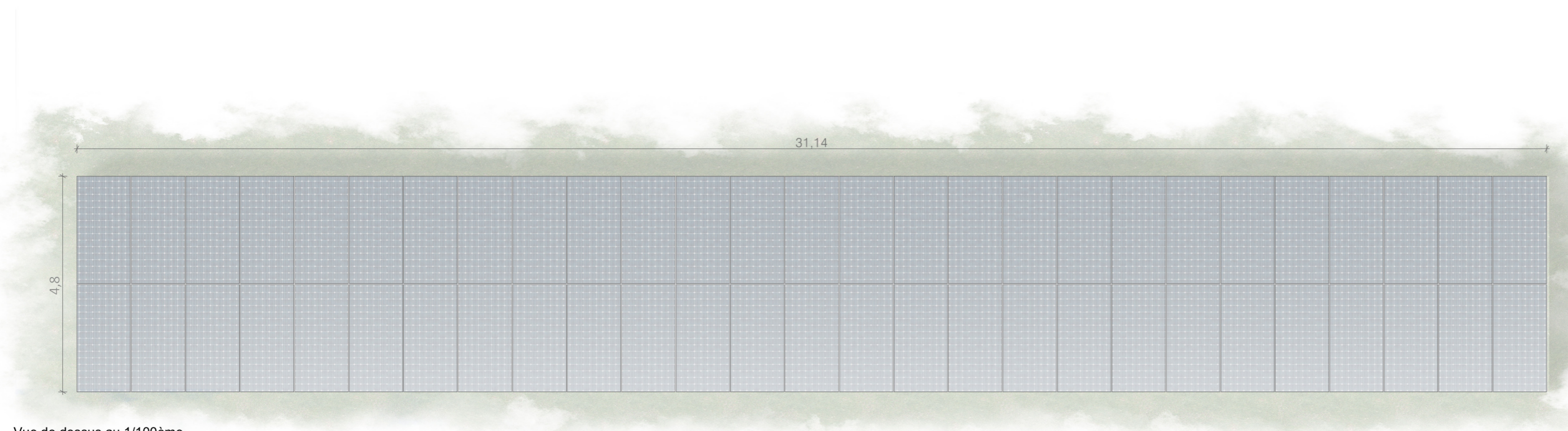
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



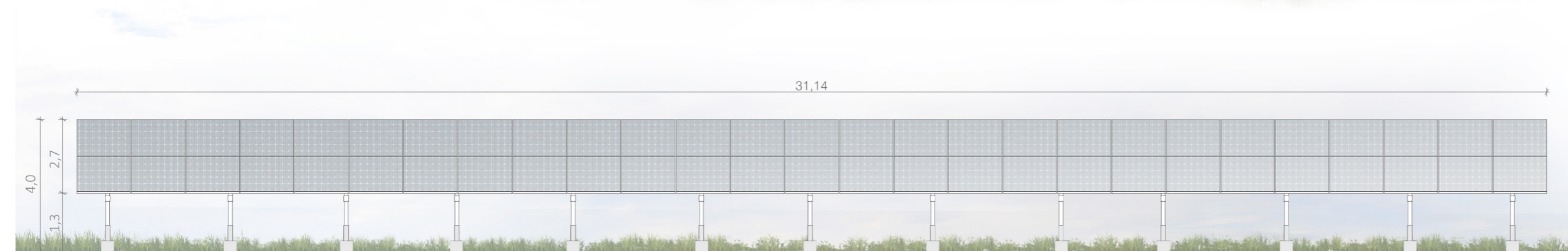
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

FACADES DU POSTE DE  
LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de livraison :

Hauteur de 2,3m

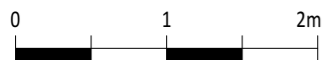
Longueur de 5,0m

Largeur de 2,6m

Aspect extérieur : RAL 7004

Implantation : +301,85 m NGF

Echelle 1/50 au format A3

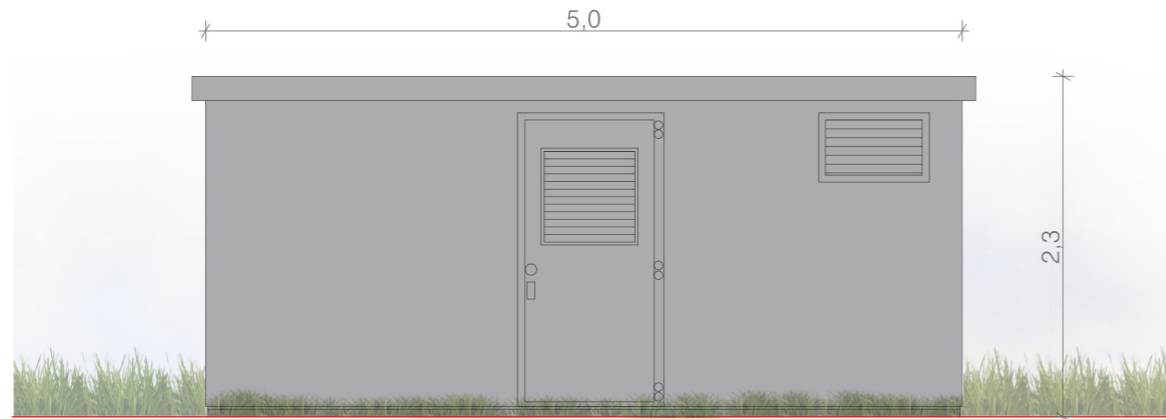


Architecte

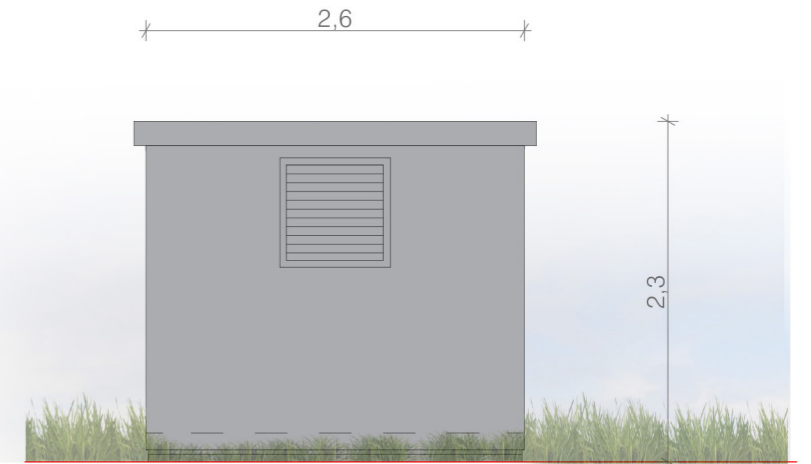
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



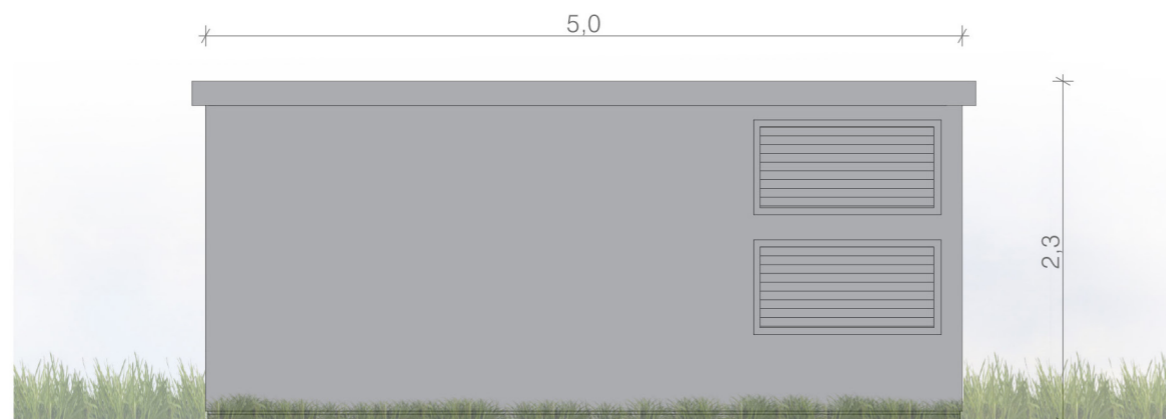
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



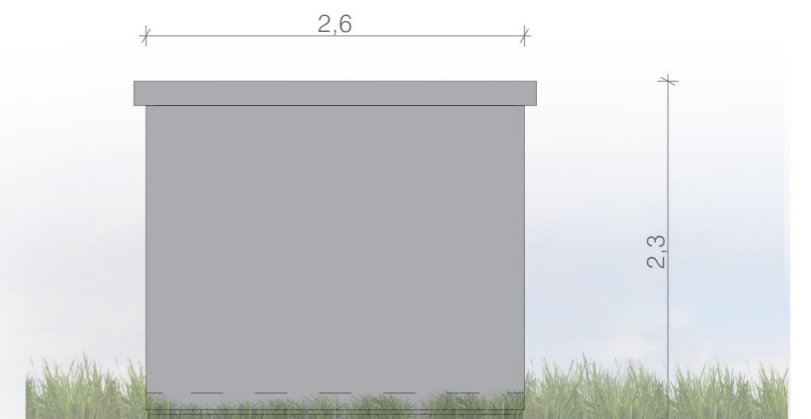
Face nord



Face ouest



Face sud



Face est

PLAN MODÈLE DES POSTES  
DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques des postes de  
transformation :

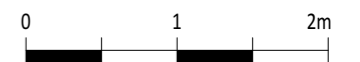
Hauteur de 2,9m  
Longueur de 5,0m  
Largeur de 2,8m

Aspect extérieur : RAL 7004

Implantation du poste de  
transformation n°1 : +307,42 m NGF

Implantation du poste de  
transformation n°2 : +306,46 m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



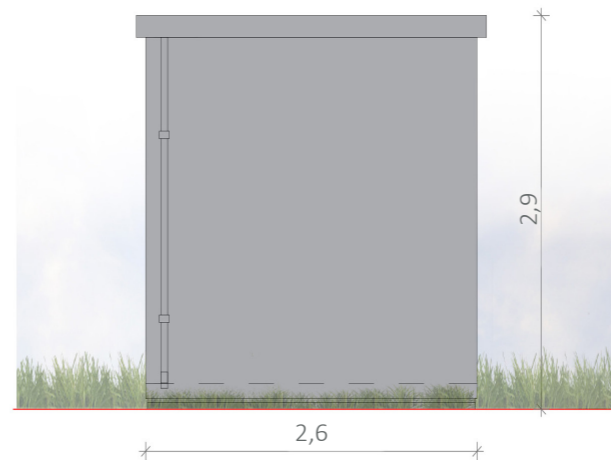
Face nord-est



Face nord-ouest



Face sud-ouest



Face sud-est

PLAN MODÈLE  
D'UNE CITERNE DE 60m<sup>3</sup>

Légende

Caractéristiques de la citerne n°1 :

Volume : 60m<sup>3</sup>

Dimensions de la dalle :

Longueur de 15.3m

Largeur de 3.5m

Dimensions de la citerne :

Longueur de 14.3m

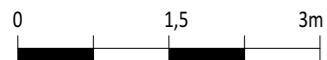
Largeur de 2.4m

Hauteur de 2.5m

Aspect extérieur : RAL 6025

Implantation : +307.48 m NGF

Echelle 1/75 au format A3

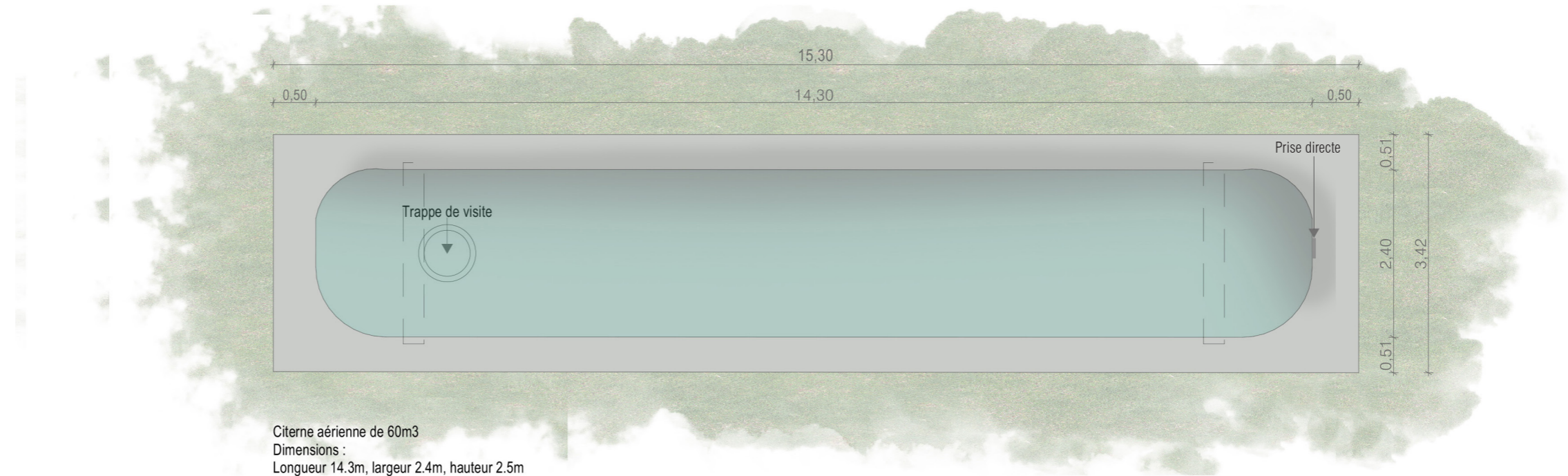


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

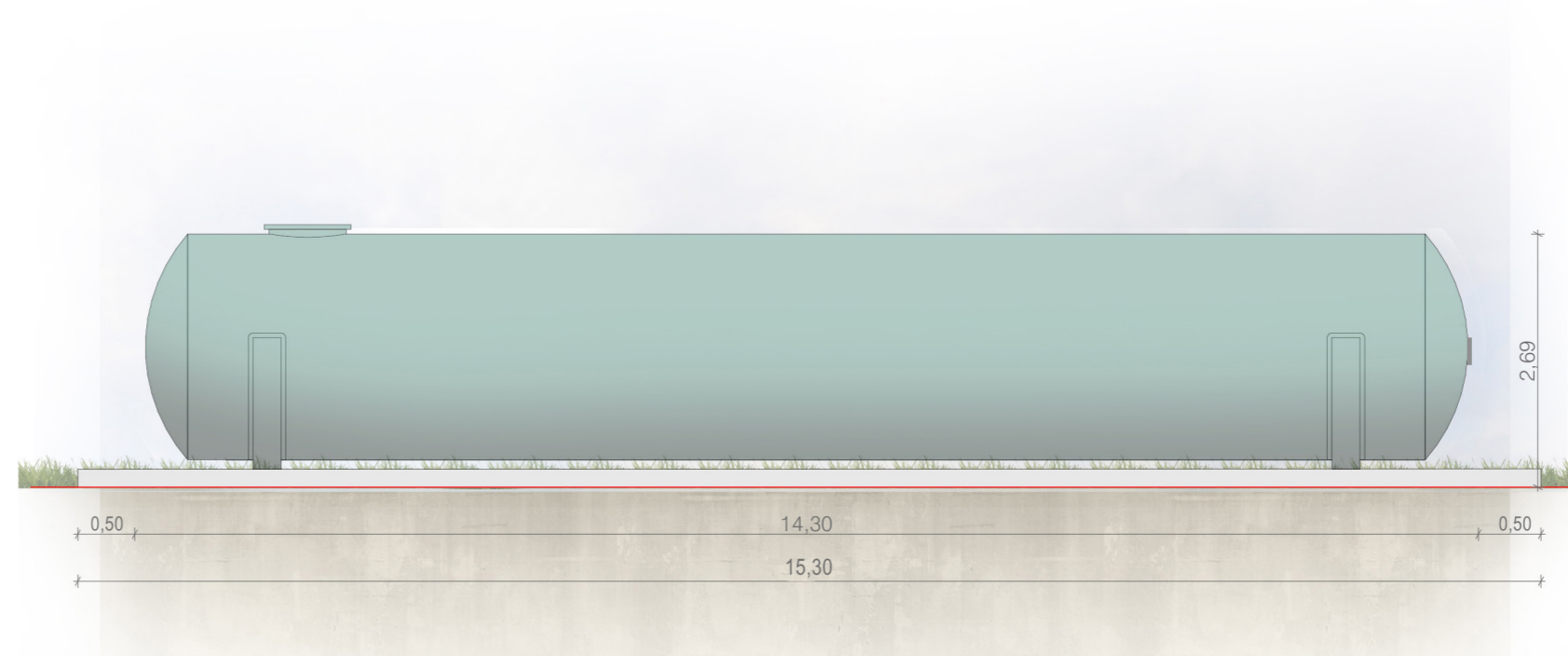


EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



Citerne aérienne de 60m<sup>3</sup>  
Dimensions :  
Longueur 14.3m, largeur 2.4m, hauteur 2.5m

Vue de dessus



Vue de face

PLAN MODÈLE  
D'UNE CITERNE DE 120m<sup>3</sup>

Légende

Caractéristiques de la citerne n°2 :

Volume : 120m<sup>3</sup>

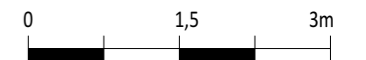
Dimensions de la dalle :  
Longueur de 19m  
Largeur de 4m

Dimensions de la citerne :  
Longueur de 18m  
Largeur de 3m  
Hauteur de 2.5m

Aspect extérieur : RAL 6025

Implantation : +321.84 m NGF

Echelle 1/75 au format A3

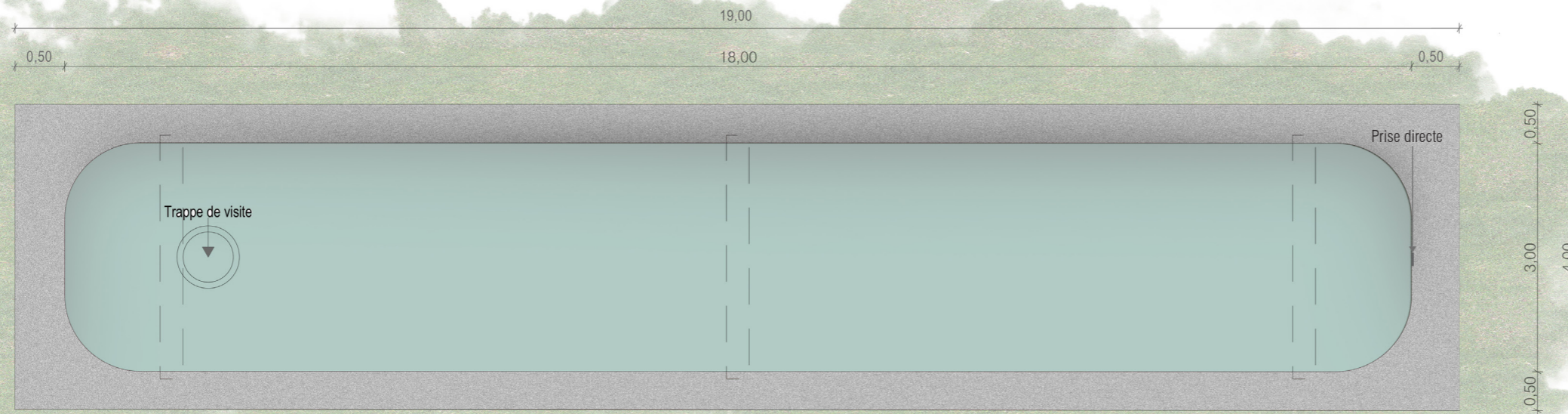


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

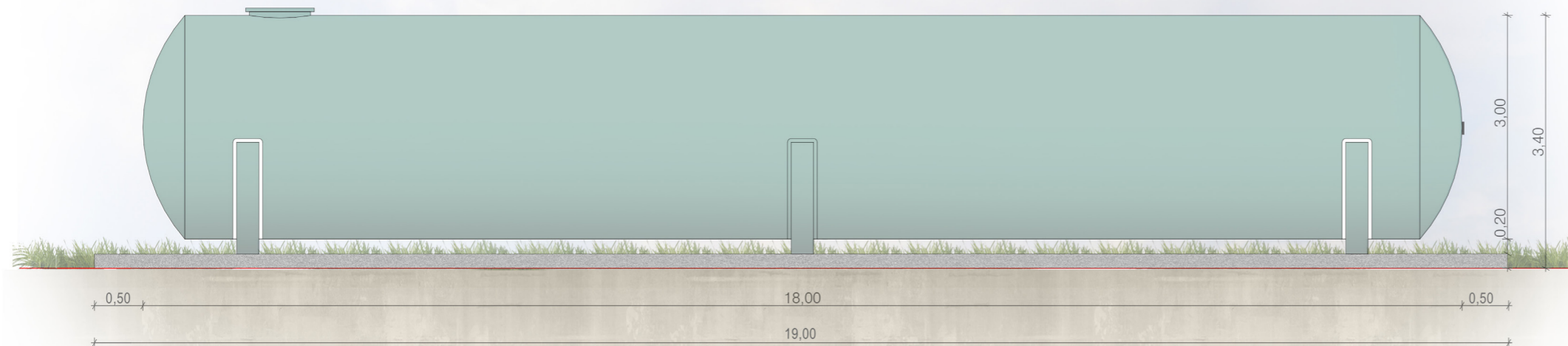


EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



Citerne aérienne de 120m<sup>3</sup>  
Dimensions :  
Longueur 18m, largeur 3m, hauteur 3m

Vue de dessus



Vue de face



Contenu

- Plan de localisation des points de vue
- Photomontages

## PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte


**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

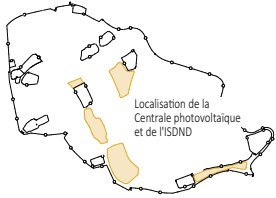


EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUE  
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 Localisation des points de vue



Echelle 1/25000 au format A3

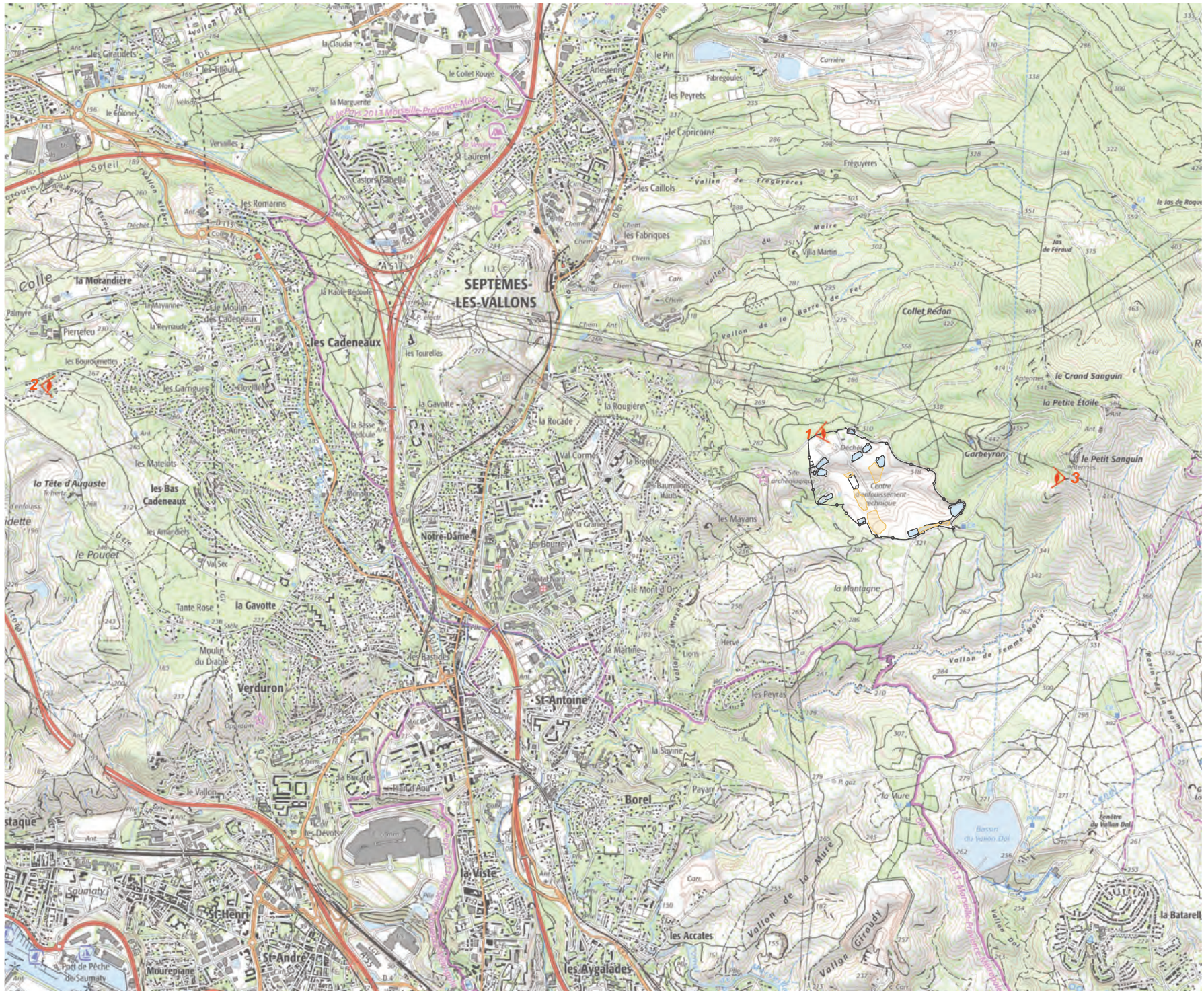


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Autéuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.arch@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex





Point de vue n°1 : Photomontage depuis le chemin d'accès de l'ISDND



Point de vue n°2 : Photomontage depuis le domaine du plateau de Rhodes



Point de vue n°2 : Photomontage depuis le domaine du plateau de Rhodes- zoom



Point de vue n°3 : Photomontage depuis le massif de l'Etoile



Zone d'emprise de la clôture existante de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons

Point de vue n°3 : Photomontage depuis le massif de l'Etoile- zoom

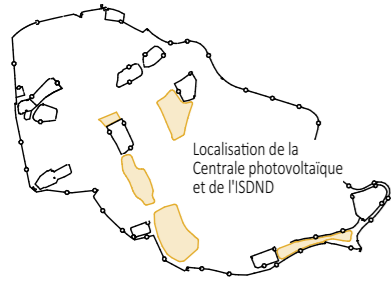
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
L'ÉCOPÔLE DE L'ÉTOILE  
COMMUNE DE SEPTÈMES-LES-VALLONS

PLAN DE LOCALISATION  
DU POINT DE VUE  
PHOTOGRAPHIQUE

Légende



Localisation des points de vue



Localisation de la  
Centrale photovoltaïque  
et de l'ISDND

Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

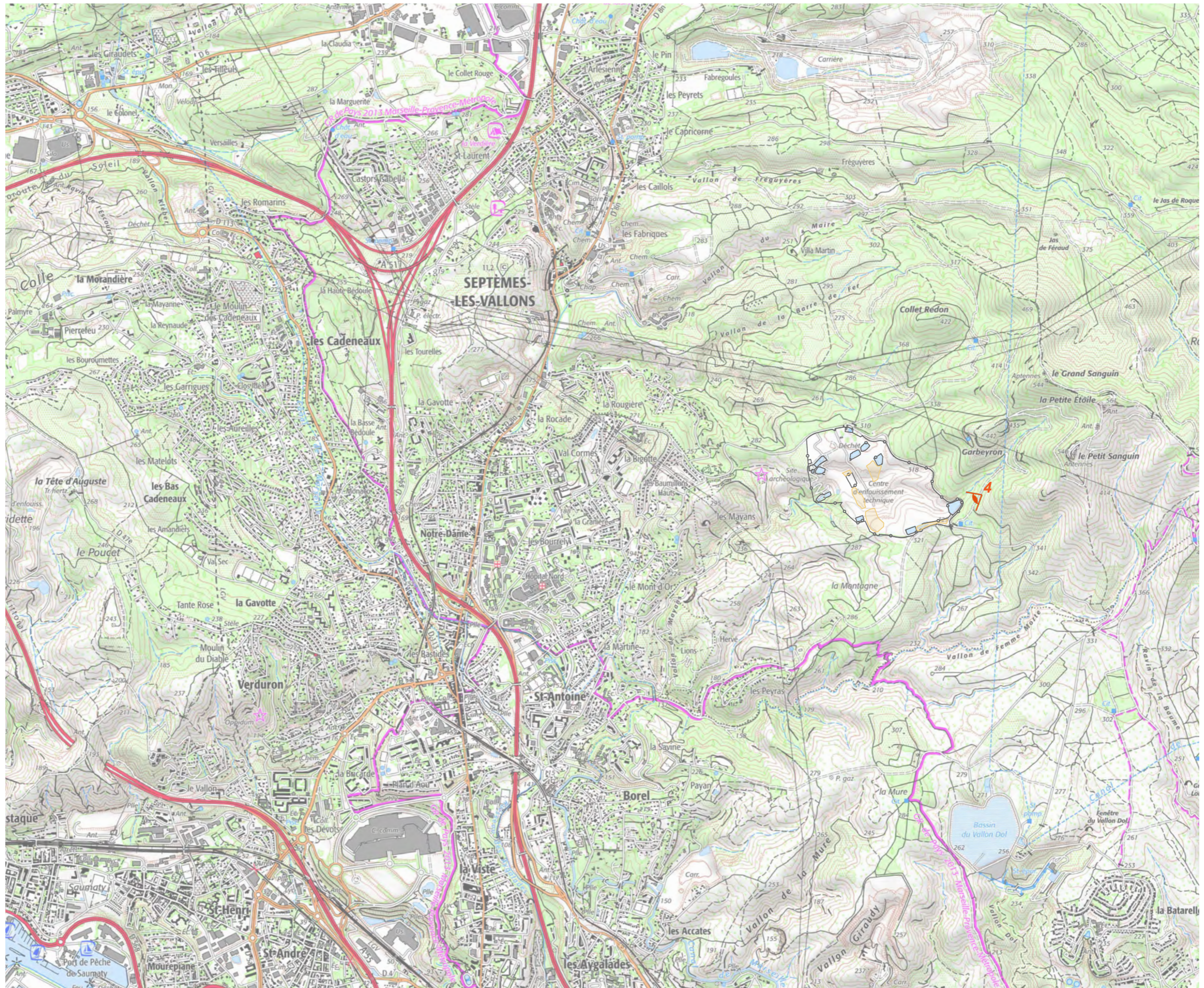
**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PC6





Point de vue n°4 : Photomontage depuis le chemin DFCI (photo prise par drone)



Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Photographies proches

## PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte


**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

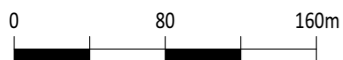
PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUE  
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 Localisation des points de vue

 Localisation de la  
Centrale photovoltaïque

Echelle 1/4000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex





Point de vue n°1 : Photographie depuis le chemin d'accès de l'ISDND



Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies lointaines

## PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

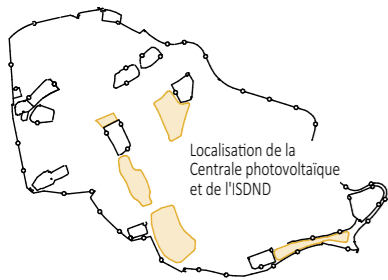


EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUE  
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

1 Localisation des points de vue



Echelle 1/25000 au format A3

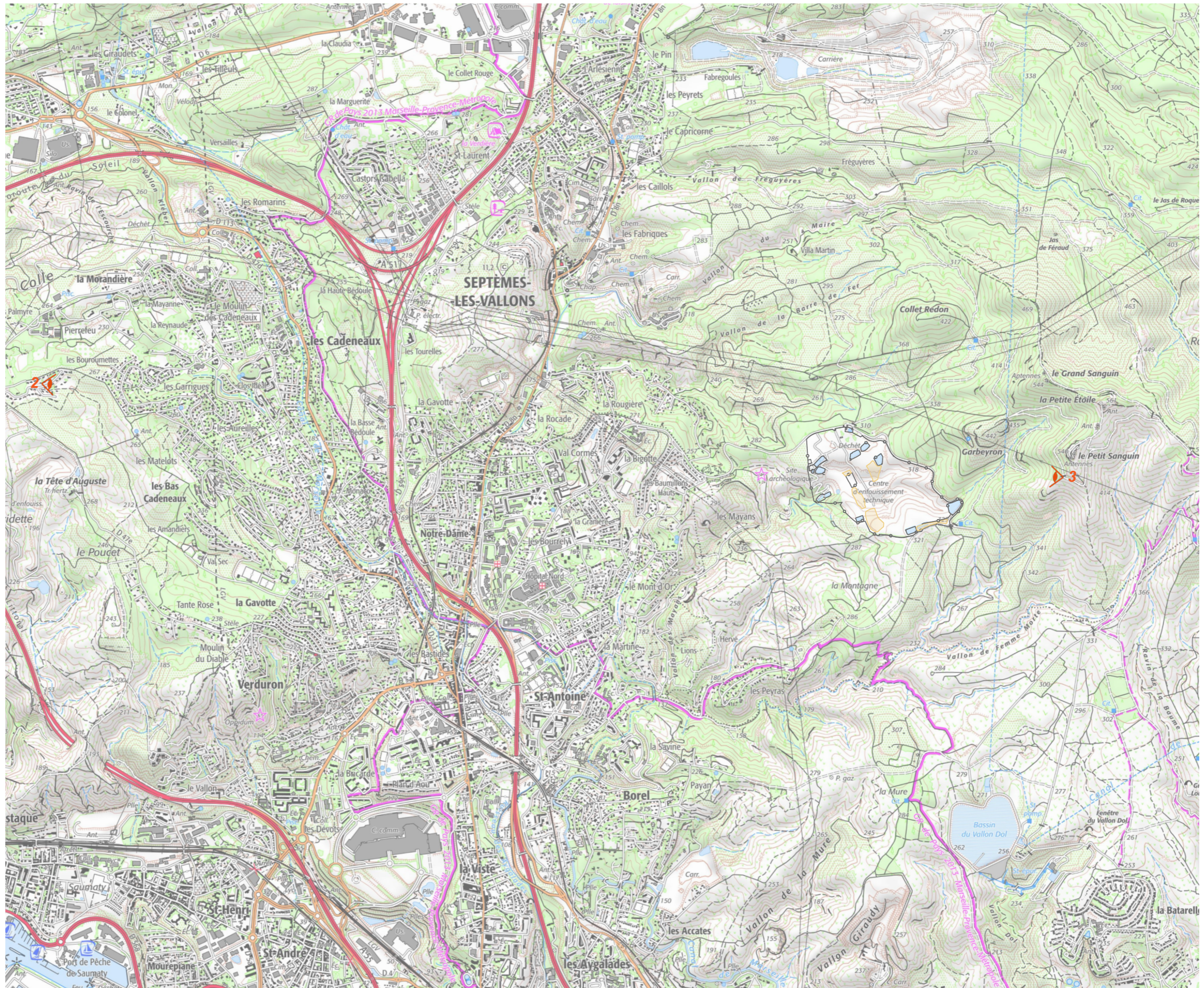


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex





Point de vue n°2 : Photographie depuis le domaine du plateau de Rhodes



Point de vue n°2 : Photographie depuis le domaine du plateau de Rhodes- zoom



Point de vue n°3 : Photographie depuis le massif de l'Etoile



Point de vue n°3 : Photographie depuis le massif de l'Etoile- zoom

## PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

---

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



Contenu

## PC12- ATTESTATION RELATIVE AU RESPECT DES RÈGLES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE AU STADE DE LA CONCEPTION (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex



**Attestation à fournir lors du dépôt de permis de construire pour certains projets<sup>1</sup> de construction situés dans certaines zones soumises à un risque sismique**

Le formulaire est émis par le ministère chargé de la construction.

A joindre à la demande de permis de construire en application du e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme

**Les textes de référence**

Article L.132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Articles R122-36, R.125-17 et R.132-2 du code de la construction et de l'habitation.

Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

**Le maître d'ouvrage**

**Identité :**

- **Si personne physique :**

Nom :

Prénom :

- **Si personne morale :**

Forme juridique (SA, SARL, SCI...) :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET ou SIREN :

**EDF RENOUVELABLES FRANCE**

**43468991501659**

**Adresse :**

- **Le maître d'ouvrage réside en France**

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

**Immeuble Le Gambetta 11 Cours Gambetta**

**13100**

**AIX EN PROVENCE**

- **Le maître d'ouvrage habite à l'étranger :**

Numéro et libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Localité :

Pays :

**Contact**

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

**clement.kambourian@edf-re.fr**

**+33 6 03 07 09 65**

<sup>1</sup> Une attestation par maison individuelle



## L'attestateur

### Qualité de l'attestateur :

**Contrôleur technique :**

Nom : EL ALLATI  
Prénom : OTHMANE  
Nom commercial de la société : DEKRA Industrial  
Raison sociale : **DEKRA Industrial SAS**  
Numéro de SIRET ou SIREN : 433 250 834 RCS Limoges  
Numéro de l'agrément ministériel : Par décision du 29 novembre 2023 (Journal Officiel République Française du 29/12/2023)

### Assurance souscrite par l'attestateur :

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance : **SMABTP**  
Numéro de police : 7352000/2 148140  
Date de validité : 01/01/2025 au 31/12/2025

### Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie : **DOMAINE DE LA VALLEE VERTE**  
Complément d'adresse : **Rue de la Vallée Verte**  
Code postal : 13367  
Localité : **MARSEILLE CEDEX 11**  
Adresse électronique : **othmane.elallati@dekra.com**  
Numéro de téléphone : 04.91.87.63.19

## Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt de permis de construire, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

- **Pour les maisons individuelles :**

- Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage: ...

- **Pour les autres catégories de bâtiments :**

- Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.



- Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- Autres documents fournis par le maître d'ouvrage : Design photovoltaïque

Référence des documents utilisés : [Septemes\\_Rev08\\_2V\\_30°\\_ZoneTotal](#)

## Le projet

Numéro et libellé de la voie :	ADRESSE A PRECISER
Complément d'adresse :	
Code postal :	13240
Localité :	SEPTÈMES-LES-VALLONS
Code INSEE de la commune :	13106
Numéro de permis de construire :	Non communiqué
Date du dépôt de la demande de permis de construire :	Non communiqué
Date de délivrance du permis modificatif :	Non communiqué

## Constats

- **Existence d'un Plan de Prévention des Risques sismiques (e) de l'article R.431-16 du code de l'urbanisme) :**

Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?

- Oui  Non

Le Plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?

- Oui  Non

Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée ?

- Oui  Non

- **La catégorie d'importance du bâtiment :**

- Catégorie II  
 Catégorie III  
 Catégorie IV

- **La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**

- Zone 2  
 Zone 3  
 Zone 4  
 Zone 5

- **Type de projet :**

- Construction d'une maison individuelle



- Autre construction neuve
- Extension horizontale. Préciser le type d'extension <sup>2</sup> :
- Extension verticale
- Superficie du projet (surface de plancher en m<sup>2</sup>) : Non communiqué
- Nombre de niveau(x) : 0

- **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

- o **Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**

Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites " règles Eurocode 8 " accompagnées des documents dits " annexes nationales " des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 ».

- o **Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.

Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

- **Le sol :**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée :  Oui  Non

Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) :  A  B  C  D  E  S1  S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage : ...

Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1

Par qui a été identifiée la catégorie de sol : ...

Pas d'information

- **Les fondations du projet :**

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

<sup>2</sup> Sont concernés par les règles de construction parasismique – les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.



Oui  Non

Si oui, date(s) de réalisation : ...

## Conclusions

L'attestateur atteste que le maître d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maître d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

Oui  Non

Si non, dire pourquoi : **Aucune étude menée**

L'attestateur émet-il des réserves ?

Oui  Non

Si oui, dire lesquelles : **Fournir les études de sols et de structure.**

Date : 07/07/2025

Signature :

OTHMANE EL ALLATI



- Plan de raccordement au 1/7500ème
- Plan de masse emprise- zoom du poste de livraison au 1/250ème

# ANNEXE 1

## Documents relatifs au raccordement du poste de livraison au réseau public

---

Architecte

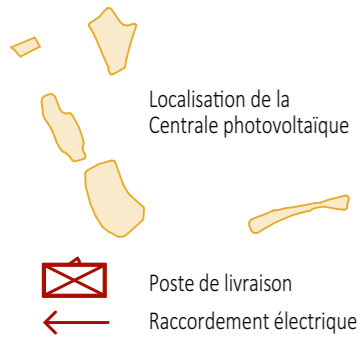
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



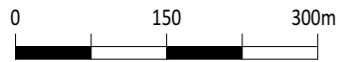
EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

PLAN DE RACCORDEMENT

Légende



Echelle 1/7500 au format A3

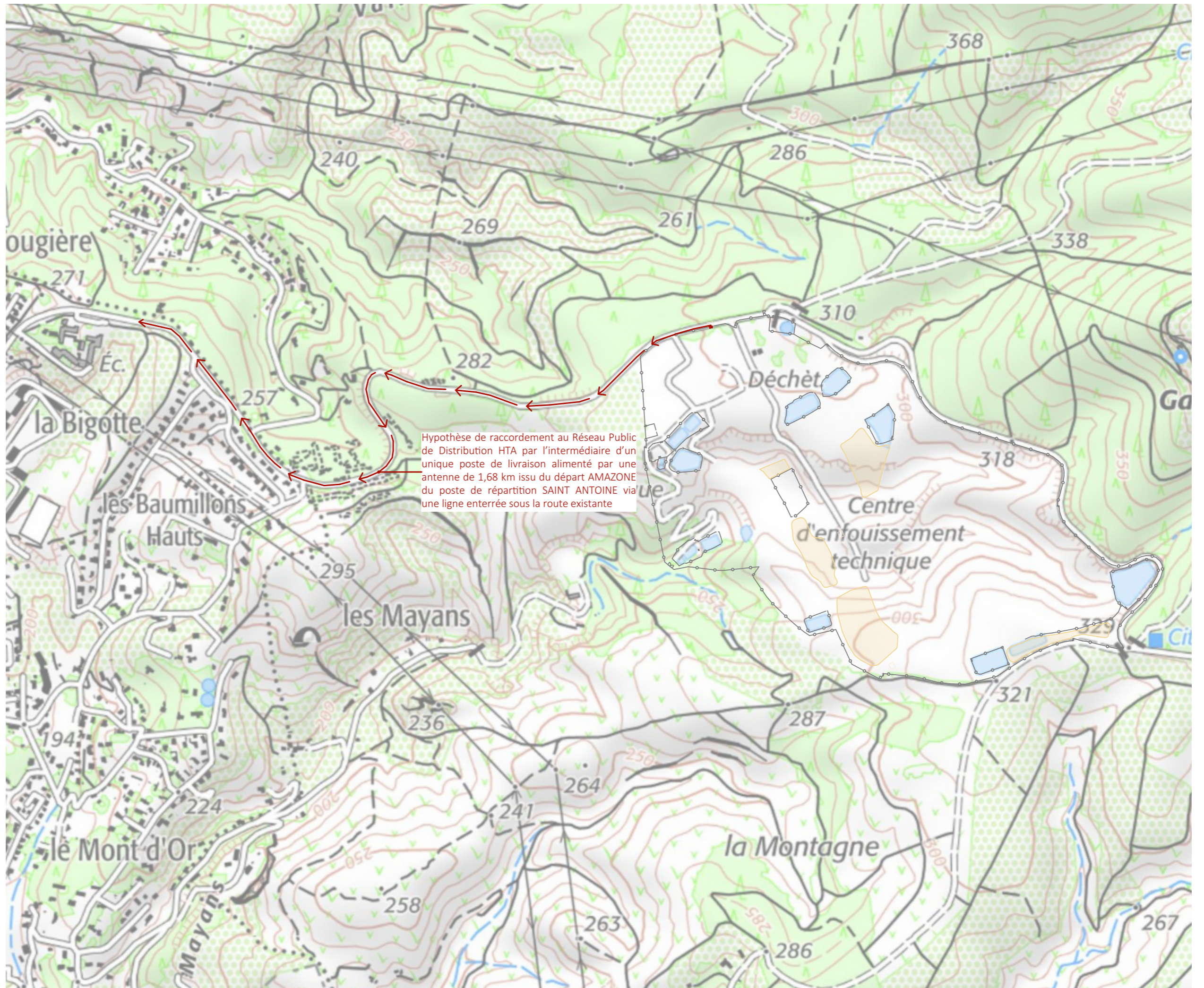


Architecte

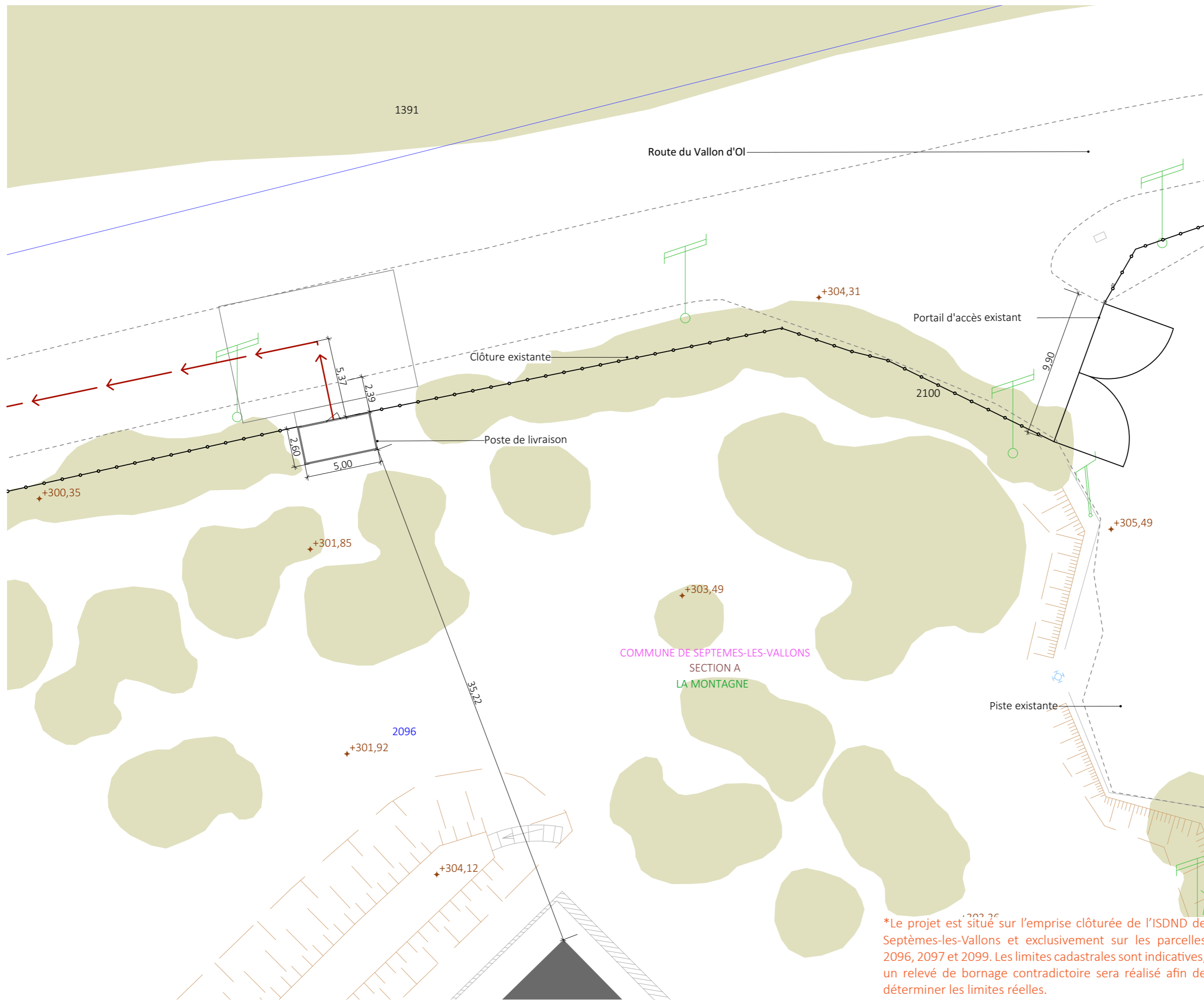
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

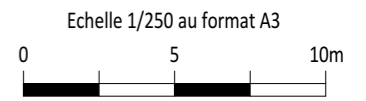


PLAN DE MASSE EMPRISE - ZOOM  
DU POSTE DE LIVRAISON



Légende

- Poste de livraison
- Voiries existantes
- Bâtiments existants
- Clôture existante
- Réseau incendie
- Réseau électrique poteaux
- Raccordement électrique
- Végétation existante
- Talus existant
- Point altimétrique



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre Cedex

\*Le projet est situé sur l'emprise clôturée de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons et exclusivement sur les parcelles 2096, 2097 et 2099. Les limites cadastrales sont indicatives, un relevé de bornage contradictoire sera réalisé afin de déterminer les limites réelles.